

Sciences et technologies du management et de la
gestion

Economie

Repères pour la formation

Table des matières

Préambule	3
I Approche pédagogique	5
II Les limites du programme	8
Thème 1 : Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?.....	8
Thème 2 : Comment se crée et se répartit la richesse ?	10
Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?	13
Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ?	14
Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?	16
Thème 6 : L'État doit-il intervenir sur les marchés ?.....	17
Thème 7 : Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ?.....	19
Thème 8 : Quelle est l'efficacité de l'intervention sociale de l'État ?.....	21
Thème 9 : L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politiques économiques ?.....	23
Thème 10 : Une régulation des échanges internationaux est-elle nécessaire ?	26
Thème 11 : Pourquoi mettre en œuvre une croissance soutenable ?.....	27
III. Exemple de séquence pédagogique :	30
3.1 Références aux limites du programme indiquées dans les Repères pour la formation :	30
3.2 Objectifs pédagogiques :	30
3.3 Description des activités d'apprentissage :	31
IV La certification : les épreuves d'examen	36
4.1 L'épreuve écrite	36
4.2 L'épreuve de contrôle	37
V La certification : des exemples de sujets.....	39
Composition du groupe de travail Economie STMG	51

Préambule

Tout en présentant une certaine continuité avec l'ancien programme de STG (finalités, notions), ce nouveau programme d'économie propose une approche totalement différente. Les ressources pour la classe ont donc pour objet d'aider l'enseignant à s'en approprier l'intégralité du sens et de la portée dans le cycle terminal de la série STMG.

Il est indispensable de bien comprendre la logique du programme d'économie tel qu'il se présente aujourd'hui, entre une logique de continuité et une logique de profonds changements.

Continuité tout d'abord dans les objectifs poursuivis. Il s'agit toujours de sensibiliser les élèves aux grands enjeux économiques et sociaux du monde contemporain, parce qu'ils en sont déjà des acteurs et que ce monde est d'autant plus complexe qu'il est mondialisé. Les prix des produits, l'emploi, l'évolution technologique, les services publics et le rôle de l'Etat sont des sujets qui les concernent directement. Cette compréhension est une condition nécessaire à la construction de leur citoyenneté afin de leur permettre, le moment venu, des choix éclairés.

Continuité encore dans la mesure où l'enseignement d'économie participe pleinement à la préparation de l'élève à la poursuite d'études supérieures. Il s'agit de proposer un enseignement vivant et dynamique au cours duquel l'élève est actif, participe à des débats, construit son argumentation et développe son autonomie.

Continuité enfin avec un enseignement qui conserve un apprentissage de notions qui restent identiques à celles du programme de STG à quelques allègements près.

Toutefois la logique de rupture est plus profonde.

Ce programme se caractérise par un changement d'orientation, certains diraient de paradigme. Alors que l'ancien programme avait la compréhension des mécanismes de régulation par le marché comme fil conducteur, le nouveau programme s'attache à comprendre les grands problèmes économiques contemporains. L'approche est par nature problématisée et plus concrète, elle s'ancre dans la réalité économique d'aujourd'hui. Il revient à l'enseignant de fournir des clés pour comprendre les enjeux des grands débats économiques actuels.

Il en résulte une rupture didactique. Les entrées académiques, par les notions ne peuvent répondre aux exigences du programme. Il est indispensable de partir des questions thématiques posées pour construire une problématisation et s'appuyer sur une documentation pour tenter de répondre. La problématisation conduit les élèves avec le guidage du professeur à rechercher des arguments pour répondre à la question posée en économie.

La maîtrise de l'argumentation devient donc essentielle. Elle doit être à la base des interprétations données au problème posé et il convient de faire bien faire comprendre aux élèves, comme en management, qu'il n'existe pas nécessairement UNE et UNE SEULE réponse

L'approche technologique est par là même renforcée. L'étude des situations économiques commence par l'observation de la réalité, par les faits que l'on va essayer d'expliquer. Ce n'est que dans un second temps que les mécanismes économiques seront mobilisés.

Enfin, et c'est le propre de la série technologique tertiaire, l'économie représente un complément indispensable aux autres enseignements d'économie et de gestion parce qu'elle fournit un cadrage général de l'environnement de l'activité économique des organisations. L'articulation de ces

enseignements doit être privilégié pour permettre une meilleure vision globale du fonctionnement des organisations.

Le document, qui est le travail d'une équipe, vous est proposé afin de vous aider dans la construction de vos séquences pédagogiques. Il est construit selon la logique suivante :

- une première partie rappelle les éléments didactiques et pédagogiques incontournables. Ces éléments n'ont de sens que dans une continuité de lecture avec le nouveau programme. Ils ne sont donc pas pleinement transférables aux autres enseignements d'économie (PFEG, enseignements en STS...)

- une explicitation approfondie de chacun des onze thèmes du programme. Véritable repère de l'enseignant, cette partie doit permettre à chaque professeur de délimiter très précisément les contextes d'études proposés aux élèves.

- une partie présentant les objectifs et les modalités de la certification, ainsi que deux exemples de sujet, accompagnés de leur corrigé respectif.

Janvier 2012,

Claude NAVA,

IGEN d'économie et gestion

I Approche pédagogique

L'économie est une discipline difficile à enseigner, présentée de manière souvent abstraite, et très souvent relativement éloignée des préoccupations immédiates des élèves.

Elle correspond pourtant à une réalité dont les effets sont vécus chaque jour. Il convient donc de s'appuyer sur cette réalité, pour rendre cet enseignement vivant, concret et dynamique.

1. Les exigences de l'enseignement de l'économie dans la série technologique

La complexité de l'enseignement de cette discipline ne doit pas être sous-estimée et tient à différents facteurs :

- Le sens et la signification des notions utilisées qui sont souvent polysémiques (exemples : travail, capital, investissement...) et mobilisées dans des contextes différents selon qu'il s'agisse de l'expérience des individus ou des différentes disciplines académiques qui s'y réfèrent ;
- Le caractère très évolutif par nature de la discipline. Bien que l'on puisse prendre appui sur des théories solides, l'actualité économique est marquée par des changements brusques et des évolutions radicales qui nécessitent la maîtrise d'un savoir robuste de la part des enseignants ;
- Les représentations sociales des élèves, des familles comme des professeurs qui influencent fortement la perception des questions économiques.

Ces remarques liminaires prises en considération, l'enseignant a toute liberté pédagogique pour déterminer les conditions de son enseignement, dans la limite du programme et en tenant compte des recommandations figurant dans ces « repères ».

On ne saurait trop insister sur la maîtrise de la langue écrite, aussi bien en réception (lecture) qu'en production (écriture). Il est nécessaire que les professeurs tiennent compte, dans leurs pratiques pédagogiques, du fait que les élèves ne sont pas tous des lecteurs experts, ni des scripteurs experts. Un travail sur les méthodologies de l'écrit est indispensable à la progression des élèves dans la formalisation de leur apprentissage de la discipline.

Les compétences transversales sollicitées ne sauraient par ailleurs se limiter à celles du socle commun ; les contenus notionnels disciplinaires étudiés en classe de première devront être également mobilisés, que ce soit en droit, en management, en sciences de gestion voire en histoire-géographie.

2. Un programme construit selon une logique structurée

L'objet de l'enseignement d'économie est de proposer un cadre analytique qui renforce le lien entre les apports notionnels et le monde réel. Dans cette optique, la prise en considération de l'actualité économique est incontournable. Les thèmes proposés s'intéressent à des questions globales pour lesquelles la science économique apporte des éléments de compréhension. L'économie est une science sociale dont les enjeux doivent être maîtrisés par les enseignants afin de donner aux élèves les clés de lecture et de compréhension des grandes questions d'actualité contemporaines.

La logique du programme d'économie de STMG diffère profondément de celle de l'ancien programme. Le fil conducteur du programme de STG était la compréhension du mode de fonctionnement d'une économie de marché aujourd'hui. Il s'agissait d'une approche relativement

abstraite et conceptuelle qui s'appuyait sur le concret pour illustrer et faire comprendre les mécanismes économiques.

Tout en restant bien entendu dans le cadre d'une économie de marché, la logique actuelle est centrée sur la compréhension de grands problèmes économiques contemporains et offre aux élèves des clés pour comprendre les grands débats économiques et sociaux aujourd'hui.

Le programme est donc organisé selon une progression logique et suit un fil conducteur qui incite à traiter les thèmes dans l'ordre indiqué. Toutefois, l'enseignant conserve toute liberté pédagogique pour construire un agencement différent des thèmes ou sous-thèmes, notamment pour prendre en compte des approches transversales mettant en jeu les enseignements de droit, de management ou de sciences de gestion.

3. Une démarche technologique réaffirmée

La démarche technologique doit être privilégiée (utilisation d'une approche active prenant appui sur un objet d'étude concret) dans la mise en œuvre du cours. La phase d'observation, doit dans la mesure du possible, s'appuyer dans un premier temps sur des éléments tangibles, ancrés dans le réel et le quotidien de l'élève. Elle doit se poursuivre par une phase d'explication des notions et des mécanismes économiques.

L'entrée dans chaque thème est le moment clé de la construction des savoirs, elle relève d'une dynamique pédagogique où l'enseignant commence par éclairer le sens du débat économique au travers d'un questionnement d'explicitation. A cet instant, il est indispensable que chaque élève comprenne bien pourquoi le thème pose question.

Lors de ce travail d'explicitation, il est souvent possible de prendre appui sur les représentations et les pré-savoirs des élèves afin de les compléter et/ou les infirmer. Il est nécessaire de rappeler que même si les opinions des élèves sont erronées, elles ne peuvent être réfutées que par un travail de déconstruction, conduit par le professeur et accepté par l'élève.

Le développement des capacités d'analyse des élèves a pour prérequis un travail important sur le choix des supports documentaires et pédagogiques. Les ressources doivent être objectives et pertinentes, d'où l'importance de proposer des sources dites « de première main ». Il est également essentiel de proposer des documents de vulgarisation de qualité, immédiatement intelligibles pour les élèves.

L'enseignement d'économie doit donc prendre appui sur des exemples tirés de la réalité récente, sur l'exploitation pédagogique de données ou de documents issus de sites Internet dédiés à l'économie (INSEE, OCDE, BCE, PNUD...). L'élève doit être capable de rechercher, sélectionner et exploiter des informations afin de dégager une argumentation.

L'enseignant doit veiller à contextualiser et donner une dimension historique aux faits économiques et à l'analyse des données conjoncturelles. La mise en perspective (temporelle et géographique) permet de nuancer, de relativiser ou au contraire de mettre l'accent sur des tendances lourdes de la situation économique (variabilité des taux de croissance en Europe, accroissement du chômage de longue durée ...).

Le travail effectué par l'enseignant sur la construction des notions doit articuler judicieusement trois formes de savoirs :

- les savoirs sociaux issus des représentations des élèves ;
- les savoirs de référence constitués des connaissances scientifiques ;
- les savoirs didactisés à la disposition des professeurs, composés de supports pédagogiques divers.

Les professeurs doivent veiller à ne pas faire de concessions sur les contenus notionnels, la mise en place d'une démarche inductive ne pouvant justifier la construction de notions approximatives. Les définitions doivent être précises et concises, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de traiter des agrégats ou

des indicateurs (nécessité de préciser les différences entre le net ou le brut, le réel ou le nominal par exemple).

4. Un programme refondé autour de questionnements et de débats

L'enseignement de l'économie nécessite donc de développer l'appétence des élèves pour l'étude des thèmes et débats économiques. Pour faire émerger et permettre la confrontation des opinions des élèves, il faut les initier au débat d'idées et à la confrontation d'arguments. L'enseignant va relativiser le discours individuel des élèves par un processus de comparaison (dans la classe, puis de manière élargie au travers de données de référence).

Il est donc recommandé de promouvoir un travail transdisciplinaire sur l'argumentation. Il est indispensable qu'à la fin du cycle terminal, les élèves puissent utiliser avec discernement les grands registres de l'argumentation (les arguments d'autorité, l'analogie, les rapports de cause à effet, les avantages ou les inconvénients, l'utilisation de données historiques, numériques...).

L'évaluation des connaissances économiques doit donc favoriser une démarche active des enseignants et des élèves autour de la problématisation. Les concepts seront utiles pour la définition des enjeux sociétaux d'une situation économique : l'élève doit être à la fois capable de mobiliser des connaissances, de les exposer dans un contexte donné et d'en proposer une analyse synthétique, réfléchie et organisée.

Conclusion :

L'enseignement de l'économie ne s'inscrit pas seulement dans une perspective certificative : il nourrit comme ambition la maîtrise d'une démarche qui favorisera la poursuite d'études. L'élève doit en effet maîtriser des concepts, les appliquer à des situations concrètes et cerner les enjeux des problèmes économiques posés, qu'il rencontrera en qualité d'étudiant, et tout au long de sa vie.

II Les limites du programme

Thème 1 : Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?

(Durée indicative : 15% du temps)

Ce premier thème reprend des notions nécessairement étudiées en classe de seconde (SES ou PFEG). Il s'agit de présenter l'objet de l'économie en tant que science et de poser ses enjeux dans un monde en mutation, en s'appuyant sur les acquis des élèves. L'étude des notions et contenus ne peut se limiter à une présentation théorique mais doit se faire en recherchant systématiquement le lien avec les problèmes sociétaux actuels.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Quelles sont les décisions économiques que vous prenez au quotidien ?
- Quels sont les acteurs économiques que vous connaissez ?
- Les ressources sont-elles inépuisables ? Quels sont les problèmes qui en découlent ?
- Peut-on vivre aujourd'hui sans échanger ?

I.1. Production, répartition, dépenses

- Les choix économiques.
- Les besoins.
- Les biens et les services.
- La rareté.

Il est essentiel de faire comprendre aux élèves que l'économie est la science des choix effectués par des acteurs économiques qui vont arbitrer entre différentes alternatives. Le "problème" économique, qui consiste à faire coïncider des besoins illimités et des ressources rares, est à aborder sous un angle très pragmatique. L'adéquation des biens et services aux besoins ne suit pas un modèle figé et va se différencier selon les individus. Les besoins ne sont pas universellement partagés (influence de la mode, de la culture propres à chaque société) et sont évolutifs (contingence de l'âge, par exemple). De plus, la vie en société et l'activité économique en font apparaître sans cesse de nouveaux, ce qui explique leur caractère apparemment illimité.

De fait, chaque individu fait des choix économiques en fonction de sa situation personnelle. Ces choix montrent une priorisation des besoins, qui sont ainsi hiérarchisés en fonction des préférences des individus. Cependant, il est important de montrer qu'il n'existe pas de hiérarchie type. Le classement pyramidal de Maslow qui intègre des besoins non économiques n'est pas à étudier. Pour autant, il demeure nécessaire de rappeler la classification des besoins en besoins primaires (ou absolus) et besoins secondaires (relatifs).

Les biens qui permettent de satisfaire ces besoins peuvent être différenciés selon leur rareté (distinction biens rares/biens libres), leur nature (biens matériels/biens immatériels), leur usage (biens de consommation/biens de production), leur durée de vie (biens durables/non durables).

Les arbitrages de chaque individu se font aussi au regard des ressources disponibles (notamment, financières, technologiques et naturelles) qui sont présentes en quantité limitée et bornent par conséquent les possibilités de satisfaction des besoins. Dans un premier temps, la notion de contrainte budgétaire, qui limite la capacité des personnes à dépenser, peut être illustrée par des exemples simples comme celui des statistiques de départs en vacances des ménages français.

De manière complémentaire, aborder la rareté sous sa dimension géopolitique à l'échelle internationale permettrait d'approfondir l'étude de cette notion qui occupe une place centrale en économie. L'exemple de la tension sur le marché des minerais est facile d'accès pour les élèves. Le cas du cuivre est actuellement assez illustratif. Mais les enjeux relatifs aux terres agricoles seraient également un excellent moyen d'illustrer les confrontations des besoins liés à des problèmes humains fondamentaux (arbitrage entre alimentation et agro-carburants entre autres).

L'ensemble de cette problématique se doit d'être expliqué le plus pratiquement possible, en prenant soin de ne pas convoquer inutilement des références théoriques. Grâce à un dialogue

avec les élèves, il est tout à fait possible de faire émerger des constats de situation réelle permettant d'illustrer les propos économiques.

- La production.
- Les formes de la répartition.
- Les dépenses de consommation, d'investissement.

L'organisation mise en place pour répondre aux besoins est aussi variée qu'il existe de sociétés humaines. Les choix de production (quoi produire, quelle quantité produire, comment produire), de dépenses (consommation, investissement), mais aussi de répartition de la richesse constituent les grands domaines de l'économie. Leurs modalités de mise en œuvre induisent nécessairement des choix de société. Les explications à donner ici n'ont pas pour but de décrire les organisations sociales mais plutôt de montrer que les choix économiques de base conditionnent ces dernières. A ce titre, il n'est pas demandé de traiter l'opposition « économie de marché »/« économie planifiée ».

Concernant les choix de production, on pourra simplement s'appuyer sur quelques exemples de sociétés caractéristiques : celles où la production pré-industrielle domine (sociétés fondées sur la production artisanale, sur l'agriculture vivrière) à comparer avec celles où l'accumulation du capital est un principe de développement et où la place accordée à l'investissement est fondamentale (sociétés industrielles, comme celle de l'économie française ; mais il est tout aussi possible de prendre un autre exemple du monde occidental).

Il ne s'agit pas de détailler les notions de consommation et d'investissement puisqu'elles seront étudiées dans les thèmes suivants, mais simplement de montrer que consommer ou investir sont des opérations économiques de base qui consistent à arbitrer entre un gain immédiat et un gain futur et traduisent la préférence d'une société pour le présent ou pour l'avenir. On pourra illustrer cette idée en expliquant que le choix de production conduit à l'alternative suivante : produire des biens de consommation qui rendent possible la satisfaction immédiate des besoins humains, produire des biens de production qui serviront à produire, plus tard, des biens de consommation, en plus grande quantité. Il est aussi possible d'adopter le point de vue des individus (consommer ou investir dans l'achat d'un logement) ou de l'Etat (répartition du budget entre dépenses de fonctionnement et investissements dans des infrastructures). On peut également se poser la question de savoir quelles seront les grandes productions de demain.

Concernant les choix de répartition, il n'est pas recommandé d'entrer dans l'exposé de la répartition primaire de la valeur ajoutée, ni dans les explications sociales de la répartition de la richesse, qui seront abordés dans les thèmes suivants. Il est davantage conseillé de partir d'exemples de sociétés contemporaines où cette question est traitée différemment, afin d'illustrer l'idée qu'une répartition plus ou moins équitable des ressources affecte le fonctionnement d'une société (ex : comparaison de situations des pays pétroliers du Golfe et de la Norvège, autre pays producteur de pétrole ; comparaison entre pays scandinaves et pays anglo-saxons). Différentes formes de revenu peuvent être évoquées à partir des acquis des élèves, sans développement important puisque ces notions sont également étudiées dans un thème ultérieur.

I.2. Les agents économiques

- Les différents agents économiques et leur fonction principale.

A l'origine de ces différentes décisions et opérations d'ordre économique se trouvent les acteurs économiques. En suivant la comptabilité nationale, on a coutume de rassembler l'ensemble de ces acteurs en grandes catégories homogènes, appelés secteurs institutionnels, sur la base de leur fonction économique principale. C'est moins la définition des différents secteurs que les fonctions principales et accessoires des agents qui présentent un intérêt. A ce titre, il demeure incontournable de rappeler que :

- les entreprises proposent des biens et services dont la production nécessite le recours à des facteurs de production ;
- les ménages consomment des biens et services dont l'achat est financé par des revenus essentiellement obtenus par le travail ;

- les administrations publiques (Etat central, collectivités locales, administrations de sécurité sociale) produisent des services publics non marchands ;
- les institutions financières (limitées aux banques) fournissent un certain nombre de services financiers : gestion des moyens de paiement, collecte de l'épargne, financement de projets ;
- l'extérieur (ou reste du monde) effectue des échanges commerciaux avec les agents économiques résidents.

Toutefois, l'aspect fondamental de cette partie est d'appréhender les acteurs dans leur globalité et leur complexité. Un acteur économique est d'abord un humain, ou un groupe d'humains, qui peut cumuler plusieurs fonctions économiques distinctes : il peut être à la fois producteur et consommateur, etc.... Il faut donc montrer la difficulté qui existe à "faire entrer" les acteurs dans des catégories. L'exemple classique de l'entrepreneur individuel, qui est à la fois un « ménage » (ce n'est pas une société) et une « entreprise » (sa fonction économique est de produire des biens et services marchands), pourra permettre d'expliquer le choix qu'a fait la comptabilité nationale d'entièrement le classer dans la catégorie des ménages. Le même problème existe pour l'activité des sociétés d'assurance qui est également proposée par les banques.

I.3. Les échanges économiques

- La spécialisation, l'échange, le prix.
- Les interrelations entre les agents économiques.
- Les fonctions de la monnaie.

La spécialisation des agents économiques permet d'améliorer l'efficacité du travail. Elle a pour principale conséquence de rendre indispensables les échanges entre les individus. Ces échanges ont le plus souvent lieu sur un marché où la négociation entre les agents aboutit à la formation d'un prix.

Il importe d'insister sur la double fonction du prix : informer les individus sur la rareté des biens et services (en leur donnant une valeur), rendre compatibles les décisions des agents économiques en les incitant à modifier leur comportement. Toutefois, la loi de l'offre et de la demande ne sera étudiée que dans le thème 5.

Les interactions entre les différents agents forment les liens de l'organisation économique, et caractérisent également l'organisation sociale. A ce stade, il s'agit uniquement de montrer que ces interactions sont de différentes natures et qu'elles peuvent donner lieu à des flux réels (échange de services, de biens, de marchandises, de matières premières) et/ou monétaires (échange de monnaie). Ces interactions entre les différents acteurs pourront être représentées sous forme de schémas sans chercher à aboutir à la notion de circuit économique global.

Pour faciliter ces interactions, la monnaie s'est imposée comme un instrument essentiel et est devenue l'intermédiaire privilégié des échanges. A côté de cette fonction principale, la monnaie remplit aussi les missions d'unité de compte et de réserve de valeur. Enfin, il convient de mentionner que le principal avantage de la monnaie par rapport aux autres actifs est sa liquidité, c'est-à-dire le fait qu'elle soit acceptée par tous, immédiatement et sans coût. L'étude des différentes formes de monnaie n'est pas au programme.

Quelques sites Internet :

Définitions économiques

<http://www.insee.fr>

Sur les ressources naturelles

http://www.fao.org/index_fr.htm

Informations comparatives sur les pays du monde

http://www.oecd.org/home/0,3675,fr_2649_201185_1_1_1_1_1,00.html

Thème 2 : Comment se crée et se répartit la richesse ?

(Durée indicative : 23% du temps)

La richesse d'une nation est évaluée par les organismes statistiques (l'Institut national de la statistique et des études économiques ou INSEE, en France) à partir du Produit intérieur Brut (PIB). Ce produit est le résultat de la combinaison productive des facteurs de production, qui évolue notamment sous la pression des progrès technologiques. Plusieurs points de débats doivent être abordés : l'efficacité de cette combinaison sur le plan économique mais également social, le degré de pertinence du PIB comme indicateur de mesure de la richesse créée et enfin l'évolution de la répartition de cette richesse entre les différents acteurs et ses effets.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est-ce que la richesse ?
- Qui crée la richesse ?
- Est-elle répartie équitablement ?

II.1. La combinaison des facteurs de production et l'évolution des technologies

- Les facteurs de production : le travail, le capital et l'investissement, les ressources naturelles, le savoir et l'information.
- La productivité et les gains de productivité.

Dans le prolongement de la notion de production présentée dans le thème 1, il s'agit de montrer que les entreprises, pour produire un bien ou un service, doivent combiner du travail, du capital (présent sous différentes formes), des matières premières, et de l'information qui sont autant de facteurs de production.

Le capital est un terme générique qui englobe notamment l'ensemble des moyens mis en œuvre dans la production et qui peuvent être considérés comme des stocks. L'investissement, à l'inverse, est un flux qui permet d'augmenter le capital productif. Il permet de réduire les coûts de production, d'améliorer la productivité ou d'accroître la capacité de production de l'entreprise.

Le travail est la contribution des individus à l'effort de production contre une rémunération. Les entreprises cherchent à améliorer leurs compétences et à mobiliser leur savoir pour faire face à la concurrence. De plus, certaines productions requièrent un travail de plus en plus qualifié. Les entreprises sont donc amenées à investir en capital humain.

La création et la maîtrise d'un savoir collectif et la structuration d'un système d'information améliorent la productivité des autres facteurs de production.

Ces notions peuvent être abordées en relation avec les enseignements de management et de sciences de gestion.

Les ressources naturelles sont à appréhender en tant que facteur de production et non sous l'angle du développement durable (étudié dans le thème 11).

Pour illustrer les combinaisons productives, on peut comparer des activités fortement capitalistiques comme la production des avions et des activités mobilisant beaucoup de travail (industrie agro-alimentaire et commerce). A ce titre, il est également intéressant de différencier la production d'un bien et d'un service.

La combinaison productive évolue dans le temps, notamment avec une substitution accrue du capital au travail (exemples : Guichets Automatiques de Banque (GAB), robotisation dans l'automobile). Les entreprises recherchent en effet à abaisser les coûts et à dégager des gains de productivité.

Il est donc important que le professeur distingue la productivité des gains de productivité. On recherchera les différentes sources de gains de productivité, notamment en faisant référence au déploiement des technologies de l'information et de la communication dans l'économie.

Les gains de productivité ont une dimension microéconomique : une meilleure combinaison des facteurs de production, par un nouvel arbitrage entre le capital et le travail, améliore la production des entreprises. A cette occasion, il est important de préciser qu'ils ont également un rôle macroéconomique en permettant l'élévation du niveau de vie moyen d'une population.

Afin de travailler sur l'argumentation, un débat peut être conduit sur les effets du recours aux nouvelles technologies et des gains de productivité sur l'emploi et les qualifications.

On peut aussi questionner l'amélioration réelle de la productivité qui découle de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Les micro-ordinateurs, les ordiphones (*smartphones*) facilitent l'exécution de certaines tâches mais les rendent également plus

complexes. Cette réflexion fait le lien entre les sciences de gestion et les notions de savoir et d'information.

II.2. La mesure de la production et ses limites

- La valeur ajoutée, le Produit intérieur brut (PIB).
- Le taux de croissance du PIB.

Il faut opérer la distinction entre la création de richesse au niveau microéconomique (valeur ajoutée) et la création de richesse au niveau macroéconomique (produit intérieur brut). Car le PIB doit bien apparaître pour ce qu'il est : un indice agrégé que l'on obtient par calcul.

Il est important de faire comprendre aux élèves que la richesse créée provient de la valeur ajoutée et non du chiffre d'affaires. C'est l'occasion de présenter qu'il s'agit d'une confrontation entre les recettes et les consommations intermédiaires des entreprises. Il faut donc insister sur la logique marchande qui est à la base du raisonnement et ses implications en gestion qui seront abordées dans l'enseignement de sciences de gestion.

On distinguera la notion de PIB marchand de celle de PIB non marchand. On peut définir d'une manière simple le PIB marchand comme la somme des valeurs ajoutées des entreprises résidentes. Sur un plan méthodologique on montrera l'intérêt de mesurer PIB en valeur et en volume.

Le taux de croissance du PIB mesure l'accroissement des richesses et doit être étudié dans une perspective de moyen ou long terme. Il faut amener les élèves à réfléchir sur la temporalité de la mesure de la production. PIB et taux de croissance du PIB servent comme indicateur comparatif de performance des pays, nuancé par le poids relatif de la population (PIB / habitant).

La mesure de la croissance souffre de nombreuses limites qui relèvent de trois logiques : limites techniques (ex : qualité, économie souterraine, travail domestique) ; limites liées au bien-être (ex : pollution, culture ...) ; limite qualitative (la croissance n'est pas le développement). L'étude des indicateurs alternatifs est à voir dans le thème 11. La discussion avec les élèves peut prendre comme point d'entrée les travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et sa tentative de traduction par l'INSEE : mettre l'accent sur le niveau de vie des ménages, prendre en compte la qualité de vie ...

II.3. La dynamique de la répartition des revenus

- Les revenus primaires : les revenus du travail, les revenus du capital, les revenus mixtes.
- Le partage de la valeur ajoutée.
- Les revenus de transfert.
- Le revenu disponible.

Les revenus primaires des ménages sont liés à l'activité et / ou à la propriété et comprennent la rémunération des salariés, les revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers...).

Le cas des revenus mixtes permet d'illustrer la difficulté de distinguer entre les revenus de différentes natures, dans le cas de l'entrepreneur individuel. Un lien peut être fait avec le thème 3 du cours de droit.

La diversité des revenus est illustrée par des statistiques de l'INSEE ou des données fiscales par catégories sociales.

Concernant le partage de la valeur ajoutée, il est nécessaire de sensibiliser à l'aspect statistique. Au-delà d'une apparente stabilité de la part des salaires depuis les années 90, les évolutions se traduisent par un transfert de richesse assez important au détriment des salariés.

Il faut ensuite insister sur la dispersion des revenus, le découpage en déciles, centiles ou l'approche de manière cumulative (ex : en 2009, 80% des français gagnent moins de 2 800€ par mois).

Les complémentarités sont fortes avec les sciences de gestion et le management : le calcul des revenus, la motivation ... sont liés au partage de la valeur ajoutée.

Les revenus de transfert sont uniquement définis dans cette partie, le thème 8 va approfondir la notion. Une simple présentation comptable - prestations sociales moins prélèvements obligatoires – définit la notion de revenu disponible qui se répartit ensuite entre consommation et épargne.

Quelques sites Internet :

Pour les statistiques officielles sur les revenus :

www.insee.fr

Le site pédagogique Apprendre avec l'Insee :

<http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/revenus/default.htm>

Pour les données sur la fiscalité en France :

<http://www.revolution-fiscale.fr/>

Rapport officiel sur le partage de la valeur ajoutée :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000213/index.shtml>

Le paysage des revenus en France :

http://www.inegalites.fr/spip.php?article1054&id_mot=130

Rapport officiel sur la mesure des performances économiques et du progrès social :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000427/index.shtml>

Les contributions des l'INSEE à cette meilleure mesure :

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/stiglitz/performance_eco.htm

Rapports du Conseil d'Analyse Economique sur la productivité, la mesure de la richesse, le partage des fruits de la croissance ... :

<http://www.cae.gouv.fr/>

Thème 3 : Comment les ménages décident-ils d'affecter leur revenu ?

(Durée indicative : 10% du temps)

Le revenu des ménages se partage entre consommation et épargne en fonction d'un certain nombre de critères dont le principal est le revenu. L'évolution du mode de consommation se traduit par une modification de la part des différents biens et services dans le budget des ménages. Cette évolution peut être contrainte (part de l'énergie) ou révélatrice d'un progrès (dépenses d'éducation ou de santé par exemple).

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est-ce que le revenu disponible ?
- Comment est-il utilisé ?
- Comment prenez-vous vos décisions de consommation, d'épargne ?
- Les ménages consomment-ils tous les mêmes biens, les mêmes services ?

III.1. L'arbitrage entre consommation et épargne

- Les déterminants de la consommation et de l'épargne.

A partir de son revenu disponible, l'individu est conduit à effectuer un choix entre une consommation immédiate ou une épargne qui correspond à une consommation différée dans le temps. Ces choix découlent de ses préférences, de son anticipation de l'avenir et sont contraints par son budget. Le rôle spécifique du temps est également étudié en sciences de gestion.

En utilisant des exemples simples, on montrera que la consommation des ménages dépend à la fois du niveau de leur revenu et du prix des biens. Sans étudier la formule de l'élasticité (ni les lois d'Engel), il sera précisé que la demande de biens ou services peut évoluer différemment, d'une part en fonction de l'évolution des prix et d'autre part en fonction de l'évolution du revenu des agents. Les exemples du tabac, de l'essence sont classiques, mais peuvent être complétés par les départs en vacances ou toute autre dépense significative de ce point de vue.

Mais l'objectif de cette partie est aussi de montrer aux élèves que la consommation des ménages est sensible à d'autres critères tels que l'appartenance à un groupe social, le niveau de consommation atteint ou la volonté de se constituer un patrimoine.

III.2. L'évolution du mode de consommation

- Le pouvoir d'achat.
- Les coefficients budgétaires.
- La structure de la consommation.

Selon l'INSEE, « le pouvoir d'achat du salaire est la quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec une unité de salaire ». Son évolution est dépendante de celles des prix et des salaires et influe grandement sur la consommation.

La structure de la consommation indique la façon dont les ménages répartissent leurs dépenses entre différents postes budgétaires : alimentation, habillement, santé, logement... On distinguera les dépenses de consommation des ménages de la consommation effective qui tient compte des services consommés auprès des administrations ou des associations, et qui correspondent à des transferts sociaux en nature.

L'analyse de l'évolution de la structure de la consommation permet d'observer la transformation des modes de vie. Les élèves doivent être capables d'identifier les causes des variations de la structure de la consommation à partir de l'analyse des coefficients budgétaires et de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages.

Quelques sites Internet :

Chiffres clés de l'économie française concernant la consommation et l'équipement des ménages

www.insee.fr/fr/themes/

Le site pédagogique « Apprendre avec l'Insee » :

<http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/cons/default.htm>

Habitudes de consommation :

<http://www.credoc.fr/publications/index.php>

Rapport du CAE sur la mesure du pouvoir d'achat :

<http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/073.pdf>

Thème 4 : Quels modes de financement de l'activité économique ?

(Durée indicative : 17% du temps)

Ce thème présente la manière dont peuvent être satisfaits les besoins de financement de l'économie afin de soutenir l'investissement et la consommation et donc être vecteurs de croissance économique. Il expose le poids respectif des marchés financiers et des banques dans le financement de l'économie, tout en soulignant leur forte interdépendance.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- A quoi sert l'épargne ?
- Comment les ménages financent-ils leurs projets de consommation et d'investissement ?
- Quels acteurs interviennent dans le financement de projets économiques ?

IV.1. La situation financière des agents économiques

- Les capacités et besoins de financement.
- L'autofinancement.

Une partie du financement de l'économie provient des ressources propres des agents : on parle alors d'autofinancement (ou financement interne). Si l'autofinancement est un concept qui s'applique à tous les agents économiques, il est cependant le plus souvent mobilisé pour les entreprises. A ce titre, le taux d'autofinancement est un indicateur permettant de mesurer la capacité de l'entreprise à financer ses investissements à partir de ses ressources propres. Il constitue, selon les périodes, une ressource plus ou moins importante, en fonction de la conjoncture et du niveau des taux d'intérêt.

L'autre partie du financement de l'économie est issue des ressources épargnées par des agents. Elle se traduit par la nécessaire mise en relation de ces agents ayant des capacités de financement avec ceux ayant des besoins de financement, dont les ressources sont insuffisantes pour faire face à leurs dépenses d'investissement.

Pour analyser la situation financière d'une nation, il est conseillé de partir d'un exemple concret (le cas de la France par exemple, à partir des données de l'INSEE) et d'étudier la contribution des différents agents économiques - principalement, les ménages, les entreprises et les administrations publiques - à l'éventuelle capacité (ou besoin) de financement du pays. Il sera

intéressant de montrer que, dans un contexte de globalisation financière, le besoin de financement d'une nation peut être comblé par un recours au marché financier mondial, sur lequel les nations ayant une capacité de financement peuvent intervenir. Il est conseillé de recourir à des exemples concrets de pays largement créanciers (comme la Chine, l'Allemagne...) et largement débiteurs (comme les Etats-Unis, la Grèce...). Il s'agit simplement d'illustrer des situations et non de rentrer dans des explications théoriques complexes.

IV.2. Financement direct et financement indirect

- Le financement direct et le marché financier.
- Les titres financiers.
- Le financement indirect et les banques.

On distingue deux principaux circuits de financement externe.

L'objectif est de faire comprendre aux élèves que les entreprises peuvent se financer soit en recourant au crédit (emprunt auprès d'une banque), soit en émettant des titres sur le marché financier.

Le financement direct s'effectue sur le marché financier, où les agents à besoins de financement émettent des titres financiers (actions et obligations) acquis par les agents à capacité de financement. Cette émission de titres est réalisée par une augmentation de capital accompagnée d'une entrée en Bourse, marché primaire sur lequel les agents se portent acquéreur des titres émis et fournissent ainsi les fonds nécessaires à l'investissement de l'entreprise. Ces titres peuvent ensuite être échangés sur le marché secondaire qui fournit de la liquidité aux détenteurs des titres mais aucun capital supplémentaire à l'entreprise concernée. Il importe de bien comprendre la différence entre ces deux marchés, tous les deux nécessaires mais pour des raisons différentes.

L'étude des titres financiers se limite à la définition des actions et obligations sans entrer dans le détail de leurs caractéristiques. La finalité de cette partie du thème n'est pas de faire des élèves des gestionnaires de portefeuille et le travail didactique ne nécessite pas de lancer les élèves dans un jeu de simulation boursière. Il est cependant utile de les sensibiliser aux notions de rendement et de risque attachés aux titres financiers.

Le financement indirect (ou intermédié) repose sur l'activité des institutions financières qui servent d'intermédiaire entre les agents à besoins et à capacités de financement. L'étude se focalise uniquement sur l'activité des banques en matière de collecte d'épargne et d'offre de crédits, qui permet de financer les projets des agents économiques à besoins de financement (consommation, investissement). La création monétaire n'est pas au programme et le rôle des banques consistant à transformer les échéances et à mutualiser les risques n'est pas à traiter. Il est également exclu d'aborder les notions d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et de désintermédiation bancaire.

Il convient donc de préciser :

- qu'une banque peut prêter une certaine quantité de monnaie à un agent économique qui devra rembourser cette somme à une échéance prévue à l'avance et verser en contrepartie un taux d'intérêt (fixe ou variable) qui constitue le prix du crédit ;
- qu'il existe une relation décroissante entre le niveau du taux d'intérêt et la quantité de crédit distribuée dans l'économie, en se focalisant uniquement sur la demande de crédit (le rationnement du crédit par l'offre quand le niveau du taux d'intérêt est élevé, en raison de l'asymétrie d'information entre la banque et ses clients, étant hors programme).

Quelques sites Internet :

Chiffres clés de l'économie française concernant la situation financière des agents économiques :

www.insee.fr/fr/themes/

Statistiques sur le crédit, les marchés financiers :

www.banque-france.fr/fr/statistiques

Pour un approfondissement du rôle des banques et des marchés financiers :

www.lafinancepourtous.com/

Pour des chiffres clés concernant le secteur bancaire

<http://www.fbf.fr/Web/internet2010/content.nsf?OpenDatabase>

Thème 5 : Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?

(Durée indicative : 18% du temps)

Le marché concurrentiel reste la référence dans un système d'économie de marché. Toutefois, l'intensité concurrentielle varie selon les marchés considérés, notamment selon leur degré d'exposition à la concurrence mondiale. Elle n'est cependant pas figée et peut évoluer sous l'effet de différentes stratégies mises en œuvre par les entreprises ou de l'entrée de nouveaux concurrents.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est-ce que la concurrence ?
- Donnez des exemples de marchés qui vous semblent concurrentiels.
- Comment une entreprise peut-elle faire face à la concurrence ?

V.1. L'intensité de la concurrence selon les marchés

- Les marchés concurrentiels.
- La loi de l'offre et de la demande

Un marché concurrentiel est défini comme un marché qui compte de nombreux acheteurs et vendeurs d'un même bien ou service, et dont aucun n'est en mesure d'influencer à lui seul le prix auquel ce bien ou ce service est vendu. Le marché est ainsi constitué par la rencontre d'une offre et d'une demande dans le but de réaliser un échange à un certain prix fixé.

Dans l'approche proposée, il ne s'agit pas de présenter le modèle du marché de concurrence pure et parfaite assis sur ses cinq conditions mais d'observer le fonctionnement de plusieurs marchés réels, possédant des degrés de concurrence différents pour en percevoir trois caractéristiques majeures :

- les types d'offreurs et de demandeurs ;
- la libre entrée, ou non sur le marché ;
- l'accès à l'information.

On pourra prendre le marché des biens immobiliers comme exemple. On peut constater que l'offre et la demande sur ce marché sont influencées par de nombreux facteurs externes :

- la situation économique (revenu des agents, capacité d'endettement des agents, politique de l'État en matière d'aide à la construction) ;
- les facteurs sociologiques : taille des familles, type d'habitat : habitat urbain concentré/mitage de l'habitat rural ;
- les facteurs spatiaux : la rue, le quartier, les équipements publics de proximité (école, transport en commun...).

Ce marché se décompose traditionnellement en un « marché de l'ancien » et un « marché du neuf », qui possèdent des caractéristiques propres (offreurs particuliers dans un cas, offreurs professionnels dans l'autre, agences immobilière dans les deux cas). L'étude de l'accès à l'information et de la libre entrée permettront de caractériser ces marchés.

Une étude de la situation de ce marché au niveau local peut conduire les élèves à observer la part relative du marché de l'ancien et du neuf, appréhender les acteurs, étudier les facteurs ayant des incidences sur chacun... L'observation peut conduire à constater, entre autre, que le prix d'un bien immobilier ne prend pas seulement en compte ses qualités intrinsèques (nombre de pièces, qualité de l'isolation, surface...), mais aussi son positionnement géographique, son environnement économique immédiat ou élargi (emplois à proximité, transport...).

Un marché international comme celui de l'aéronautique civile pourra permettre d'appréhender une autre forme de marché sur lequel le nombre d'offreurs apparaît comme très limité mais qui reste encore très concurrentiel. Il est évidemment possible d'étudier d'autres exemples concrets.

Sur un marché concurrentiel, la détermination du prix doit être regardée comme une résultante du fonctionnement du marché. Il est nécessaire de présenter de façon simple cette loi de l'offre et de la demande à partir, par exemple, d'une simulation de fonctionnement d'un marché.

Une fois les courbes construites, on montrera qu'elles ne sont pas figées mais que, sous l'influence de différents facteurs, elles peuvent subir des chocs provoquant leur déplacement et aboutissant à un nouveau prix. Il n'est pas demandé d'étudier les élasticités.

V.2. Les moyens de réduire l'intensité concurrentielle

- Les innovations, la différenciation, les ententes.
- Le monopole, l'oligopole.

En observant le fonctionnement des marchés, on constate que le prix découle non seulement de la rencontre de l'offre et de la demande mais aussi des stratégies d'acteurs.

Il faut ici centrer l'étude sur les marchés étudiés dans le cadre du point V.1. Il ne s'agit pas d'aborder la théorie de la concurrence imparfaite ni d'étudier les évolutions des mouvements de concentration mais d'observer que certains marchés sont peu concurrentiels et tendent vers des situations de monopole ou d'oligopole. Les stratégies d'entreprises peuvent conduire à limiter la concurrence par le biais des ententes, de la différenciation ou de l'innovation.

Ces situations de marché permettent aux entreprises de fixer leur prix plus librement.

Quelques sites Internet :

Pour les marchés concurrentiels :

Les notes de conjonctures des notaires pour le marché de l'immobilier :

<http://www.immobilier.notaires.fr/jahia/Jahia/>

Note de conjoncture INSEE.

http://www.insee.fr/fr/indicateurs/ind96/20111124/IPLA_2011T3.pdf

Les ententes

<http://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/Entente>

Thème 6 : L'État doit-il intervenir sur les marchés ?

(Durée indicative : 17% du temps)

Dans l'histoire de nos sociétés, l'intervention économique de l'État a été plus ou moins prégnante. Elle trouve sa légitimité dans les défaillances et imperfections du marché qui soit ne peut offrir le bien, soit le produit de manière non efficiente. La question se pose cependant de déterminer le niveau et les modalités d'intervention qui vont de la simple régulation à l'intervention directe.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est-ce que l'État ?
- De quoi s'occupe l'État (dans le domaine économique) ?
- Quels sont les biens et services pris en charge par l'État ?

VI.1. La légitimité d'une intervention de l'État

- Les fonctions régaliennes.
- Les défaillances du marché.
- Les imperfections du marché.

Partant du postulat que l'action publique est légitime, c'est-à-dire qu'elle est fondée théoriquement et juridiquement, on peut à partir d'exemples simples introduire le rôle de l'État dans l'économie : garant des droits de propriété, des contrats, du travail. La réglementation permet de protéger les agents économiques. On peut faire le lien avec l'approche du droit considéré comme le facteur d'organisation et de pacification de la société.

Les fonctions régaliennes s'inscrivent dans la logique d'un État de droit à intervention minimale, qui laisse la liberté aux agents de réaliser leurs choix. La sécurité extérieure, la sécurité intérieure, la justice, la garantie monétaire sont les composantes de la souveraineté publique : elles assurent que l'État donne à tous les individus un cadre favorable aux échanges.

Dans une économie de marché, l'intervention publique dans le domaine économique se fait par référence au marché. Si ce dernier fonctionnait correctement et efficacement, l'État n'aurait pas justification à agir.

Pourtant, il existe des sources de défaillances du marché dans l'économie.

Il est important que les élèves comprennent la notion d'effets externes en montrant que la production de certains biens ou services engendrent des effets négatifs sur d'autres agents qui ne sont pas pris en compte dans les coûts et donc dans l'échange et le prix. Aucun mécanisme économique ne vient donc limiter la production de ces effets. L'exemple typique d'effets externes négatifs est la pollution mais d'autres exemples doivent être mobilisés. A l'inverse, la production de biens ou services peut procurer des effets positifs sur les agents : la production de la connaissance (système éducatif) en fournit une illustration sur une notion qui a été vue dans le thème 2 (capital humain). Le marché s'avère incapable de réguler ces types de production et justifie l'intervention de l'État par la mise en place d'une réglementation, de mécanismes de taxation ou de subventions afin de les réduire ou les encourager. La création d'un marché de droits à polluer peut être évoquée.

D'autres biens ou services ont des caractéristiques qui rendent impossible leur fourniture par le marché. Certains biens peuvent être consommés simultanément par plusieurs individus, sans que leur consommation soit réduite et sans que l'on puisse les en empêcher. On parle de biens collectifs. Le marché étant incapable d'individualiser la consommation du bien, il ne peut exiger un prix et donc seul l'État peut en assurer efficacement la production en la finançant par l'impôt.

Les exemples sont nombreux (routes, éclairage public...). Les biens collectifs comportent souvent une part de logique marchande qu'il faut souligner, notamment par l'instauration d'un péage.

Enfin, les imperfections du marché sont à rattacher aux éléments qui perturbent le fonctionnement concurrentiel du marché qui ont été abordés lors de l'étude du thème précédent. En rappelant que les entreprises cherchent à réduire l'intensité concurrentielle afin de dominer le marché, on peut attirer l'attention des élèves sur la légitimité de l'intervention de l'État à réglementer la concurrence afin d'avoir un marché plus efficace. La téléphonie mobile, la grande distribution, les logiciels sont autant de domaines d'activités permettant d'illustrer ces propos. Cela fournit une première entrée vers la politique de concurrence. Il s'agit, ici, simplement d'évoquer ces situations, leur développement étant justifié dans le sous-thème suivant.

VI.2. L'État acteur sur le marché des biens et services

- La politique de la concurrence.
- Les autorités administratives indépendantes.
- Les services publics.

L'action publique dans le domaine de l'économie a des traductions concrètes, dont le programme fournit trois grands exemples.

La référence au fonctionnement du marché est le fondement de la politique de la concurrence, dont on soulignera la dimension juridique qui sera approfondie dans l'enseignement de droit de terminale. Elle concerne plus particulièrement la réglementation concernant les ententes, les abus de position dominante et les concentrations.

Sans en faire une analyse exhaustive, cette partie devra s'appuyer sur des exemples significatifs, comme les ententes dans le domaine de la chimie, l'entretien des ascenseurs, ou les tarifs des SMS...

Les procès Microsoft permettent de montrer la distinction entre la position dominante qui n'est pas illégitime et son abus par des pratiques visant à réduire la concurrence. A contrario les relations entre Microsoft et Google, qui s'opposent sur la position dominante en matière de moteur de recherche permettent de montrer l'évolution de la notion de domination du marché.

Pour les concentrations, il faut également souligner que les fusions d'entreprises ne sont pas condamnables en soi mais qu'elles ne doivent pas aboutir à réduire la concurrence. Les concessions exigées dans les fusions entre les distributeurs d'essence (Total-Elf) ou les distributeurs (Carrefour-Promodès) permettent d'illustrer ce point. Les refus de fusion peuvent également servir d'exemple : Boeing-McDonnell Douglas dans la construction aéronautique, Schneider-Legrand dans l'électricité.

La question des aides d'État pouvant fausser la concurrence n'est pas au programme.

La régulation de la concurrence peut également passer par le biais d'Autorités administratives indépendantes, qui ont autorité dans des secteurs spécifiques. On peut se référer aux dossiers publiés sur leurs sites Internet officiels :

- Exemple pour l'ARCEP : la qualité de service des réseaux mobiles ;
- Exemple pour l'AMF : la protection des épargnants ;
- Exemple pour la CNIL : les courriers électroniques commerciaux non sollicités (*spams*) ;
- Exemple pour la CRE : la nouvelle organisation du marché de l'électricité ;
- Exemple pour le CSA : le sport et la télévision ;
- Exemple pour l'Autorité de la concurrence : le commerce électronique.

On peut également insister sur les sanctions prononcées par ces autorités, pour illustrer le caractère d'ordre public de leurs interventions. Il n'est pas demandé une étude exhaustive mais de se limiter à l'une d'entre elles, significative pour les élèves.

L'intervention directe de l'État se réalise par le biais des services publics ou des entreprises publiques. Les services publics étant des activités d'intérêt général prises en charge directement par la puissance publique ou par une personne privée sous le contrôle d'une personne publique. Ces activités permettent d'évoquer les entreprises publiques, c'est-à-dire les sociétés dont l'État détient plus de 50% du capital, qui ont une activité de service public.

L'exemple de La Poste pourra être évoqué pour mettre en relation mission de service public et ouverture à la concurrence. Il ne s'agit pas dans ce sous-thème d'évoquer les nationalisations ou la politique industrielle.

Plusieurs thèmes peuvent faire l'objet de débats en particulier autour de la contradiction qui peut exister entre services publics et ouverture à la concurrence.

Quelques sites Internet :

Pour les dépenses de l'État

<http://www.insee.fr>

Pour la politique de concurrence

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/approfondissements/politique-concurrence.html>

Rapport du Conseil d'Analyse Economique sur les politiques de concurrence

<http://www.cae.gouv.fr/spip.php?article76>

Pour l'État actionnaire : l'Agence des participations de l'État

<http://www.ape.bercy.gouv.fr/>

Sites des AAI

<http://www.arcep.fr/>

<http://www.amf-france.org/>

<http://www.cnil.fr/>

<http://www.csa.fr/>

<http://www.cre.fr/>

<http://www.autoritedelaconcurrence.fr/user/index.php>

Thème 7 : Le chômage résulte-t-il de dysfonctionnements sur le marché du travail ?

(Durée indicative : 20% du temps)

Si le marché du travail présente des similitudes avec le marché des biens, il possède aussi des caractères très spécifiques qui tiennent à la nature de l'offre et de la demande. Le déséquilibre sur ce marché prend la forme du chômage qui a des implications économiques et sociales importantes. Deux conceptions s'opposent pour expliquer ce déséquilibre en mettant l'accent soit sur les conditions de l'offre, soit sur le niveau de l'activité économique.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est-ce qu'un chômeur ?
- Qu'est-ce que le « marché du travail » ?
- Quelles sont les lois qui organisent les relations entre employeurs et salariés ?
- Pour quelles raisons peut-on se trouver au chômage ?

VII.1. Le fonctionnement du marché du travail

- La population active.
- Le taux d'activité.
- Les emplois typiques et atypiques.
- La segmentation du marché.
- Les négociations salariales
- Les contraintes légales et conventionnelles
- Le SMIC

La rencontre entre l'offre et la demande de travail permet de déterminer le volume d'emploi et le niveau de salaire. Ce principe peut être illustré à partir de la comparaison de différents métiers.

La spécificité du marché du travail peut être évoquée au travers de deux éléments :

- une capacité de négociation asymétrique entre l'employeur et l'employé ;
- avec pour corollaire, la nécessité d'un cadre juridique propre réglementant ce marché (droit du travail).

L'offre de travail est fonction de la population active (qui dépend fortement de l'allongement de la durée de la scolarité, de l'âge de départ à la retraite, du taux d'immigration et de l'environnement socio-économique). Le taux d'activité est un indicateur qui mesure la part des individus qui occupent un emploi ou souhaiteraient en occuper un dans la population en âge de travailler. La situation de la France en termes de taux d'activité pourra être comparée avec celles d'autres pays développés.

La demande de travail est fortement contrainte par la nature plus ou moins capitalistique de la combinaison productive, la productivité et les perspectives de croissance.

L'étude de la segmentation du marché du travail est limitée à la distinction entre contrats typiques (CDI à temps complet) et atypiques (CDD, CTT et temps partiel), et permet de mettre en évidence la progression des « formes particulières d'emplois » depuis trois décennies.

Autre spécificité du marché du travail, les salaires ne sont pas seulement fonction de l'offre et de la demande mais font généralement l'objet d'une négociation collective entre les représentants des offreurs et demandeurs de travail – syndicats et organisations patronales – et ne sont révisés que périodiquement. Cette négociation intervient en outre sous diverses contraintes, notamment légales, dont celle qui résulte d'un plancher salarial (SMIC). Il peut être souligné le poids croissant des négociations de gré à gré comme de la part variable du salaire.

Par ailleurs, le mode de détermination du niveau de salaire est variable selon le statut, la taille, le secteur d'activité de l'entreprise.

VII.2. Les explications principales du chômage

- Le chômage et le taux de chômage
- La flexibilité du marché du travail
- Le chômage structurel et conjoncturel

Le chômage est un phénomène protéiforme et complexe, tant en ce qui concerne sa nature que sa mesure, qu'il conviendra d'explicitier en se limitant à la définition du taux de chômage au sens de l'INSEE. On peut amener les élèves à réfléchir aux différentes situations au sein desquelles l'individu est considéré comme chômeur (à l'issue de la formation, après une démission ou un licenciement ou lorsqu'une personne inactive décide de rechercher activement un emploi).

Certaines caractéristiques prégnantes du chômage actuel doivent être présentées (chômage de longue durée, chômage des jeunes, chômage des seniors).

Les analyses du chômage étant multiples et soumises à interprétations contradictoires, il conviendra, sans privilégier une explication, d'en présenter trois formes essentielles :

- Une analyse du chômage fondée sur un coût du travail (salaire et cotisations sociales) trop élevé pour les entreprises, notamment concernant les travailleurs les moins qualifiés. Dans ce cas de figure, la demande de travail des entreprises est inférieure à l'offre de travail, générant ainsi une situation de chômage. L'existence d'un salaire minimum auquel doivent se soumettre les entreprises, est susceptible de s'inscrire dans cette optique. Pour limiter leurs coûts, les entreprises peuvent restreindre leurs effectifs, substituer du capital au travail, voire dans une ultime configuration, délocaliser tout ou partie de la production (cas des entreprises industrielles et manufacturières).
- Une analyse du chômage fondée sur une insuffisance de la demande globale (Consommation + Investissement + Exportations) : les anticipations des entrepreneurs ne

permettent pas d'employer l'ensemble des individus à la recherche d'un emploi sur le marché du travail. La corrélation entre la croissance (respectivement la baisse) du PIB et le volume d'emplois créé (respectivement détruit) pourra être ici brièvement évoquée.

- Une analyse du chômage en termes d'inadéquation entre d'un côté les exigences des entreprises et de l'autre les compétences et qualifications des personnes à la recherche d'un emploi : la pénalisation accrue des personnes non qualifiées ainsi que l'importance du diplôme sur le marché du travail pourront être ici évoqués en s'appuyant sur des données statistiques récentes.

Quelques sites Internet :

Les chiffres clés de l'économie française concernant les évolutions conjoncturelles sur le front de l'emploi :

www.insee.fr

Le portail de référence, généraliste et exhaustif sur le marché du travail :

www.travail-emploi-sante.gouv.fr

Des dossiers actualisés périodiquement sur les métiers en tension et sur les évolutions en matière de droit du travail :

<http://www.pole-emploi.f>

Analyses et statistiques sur l'impact de la crise dans le monde du travail et sur les réponses politiques à la crise de l'emploi :

<http://www.ilo.org/global/>

Des données statistiques et des analyses concernant le marché du travail :

http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/rubrique_technique,281/bas-de-page,2030/travail,2032/etudes-recherche-statistiques-de,76/

Les rapports du CAE concernant la protection de l'emploi, le temps de travail :

<http://www.cae.gouv.fr/spip.php?article126>

Thème 8 : Quelle est l'efficacité de l'intervention sociale de l'État ?

(Durée indicative : 20% du temps)

Historiquement, l'intervention de l'État a permis progressivement la prise en charge des risques sociaux et une certaine réduction des inégalités. Si cette intervention est légitime, la question de son efficacité n'en demeure pas moins posée, au regard des logiques d'assurance et d'assistance. Le débat économique demeure entre les partisans d'une intervention sociale justifiée par des considérations économiques et humaines et ceux qui mettent en avant ses effets pervers.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'appelle-t-on inégalités ?
- Quels sont les risques économiques et sociaux que les individus subissent ?
- Comment se protéger ?
- Comment et pourquoi réduire les inégalités ?

VIII.1. Les domaines d'intervention

- Les inégalités et la justice sociale.
- La protection sociale.
- Les logiques d'assurance et d'assistance.
- Le traitement social du chômage.

L'intervention sociale de l'État se justifie dans la mesure où la coordination par le marché ignore la justice sociale. En effet, la répartition primaire, issue de la participation à l'activité économique génère des inégalités de revenus qui s'observent selon le sexe, la nature de l'activité professionnelle exercée, la taille de l'entreprise, la branche d'activité. Les écarts dans l'échelle des revenus sont mesurés par la répartition interdécile.

Depuis quelques années, avec le développement du chômage de masse et des emplois atypiques, on assiste à un accroissement de la pauvreté. L'État peut alors mettre en place une politique visant à corriger certaines inégalités, en fonction de considérations d'équité et de justice sociale.

La protection sociale désigne l'ensemble des institutions (sécurité sociale et mutuelles) et des mécanismes destinés à protéger les individus contre les risques sociaux entraînant une baisse de revenu (chômage, accident, vieillesse) ou une augmentation des besoins (charge d'enfants, dépendance des parents). Elle recouvre les régimes d'assurance sociale (sécurité sociale obligatoire, régimes complémentaires facultatifs et assurance chômage), les systèmes de retraites complémentaires et les mutuelles. Il suffit de distinguer ces trois systèmes, leur description n'est pas attendue.

Deux logiques peuvent présider à la mise en place d'une politique de protection sociale :

- une logique "d'assurance", où le financement s'effectue par les cotisations patronales et salariales en contrepartie d'une protection contre certains risques sociaux (par exemple : la maladie, le chômage, la vieillesse). Comme tout système d'assurance, lorsque le risque se produit, une allocation ou une pension est versée, indépendamment du revenu. Dans ce système, il faut un équilibre entre les ressources (cotisations sociales) et les dépenses (allocations, retraites).
- une logique « d'assistance » ou de « solidarité » où le financement s'effectue par l'impôt, perçu par l'État ou les collectivités territoriales. Ce système est mis en place pour tous ceux qui ne peuvent pas ou plus bénéficier du système d'assurance et qui disposent de ressources très faibles. Le RSA et la CMU peuvent servir d'illustration.

Bien que très différente, chacune de ces logiques, sur lesquelles il convient de bien insister, pose, des problèmes de financement qu'il faudra soulever sans rentrer dans les détails des solutions.

L'État intervient enfin pour prendre en compte ce déséquilibre macroéconomique qu'est le chômage, considéré alors comme risque social. Cette intervention cherche à rendre supportables ses conséquences sociales au travers de l'indemnisation du chômage. Il ne s'agit pas dans ce thème de présenter l'ensemble des politiques économiques permettant de lutter contre ce dernier.

VIII.2. L'efficacité de la politique sociale

- La progressivité de l'impôt.
- La redistribution

D'une manière générale, un système fiscal est fortement redistributif lorsque les prélèvements progressifs y occupent une place prépondérante, par rapport aux prélèvements proportionnels.

En France, le caractère redistributif de l'impôt s'exerce principalement par la progressivité de l'impôt sur le revenu. Ce système permet d'imposer plus lourdement les tranches de revenus les plus élevées, tout en tenant compte de la composition familiale.

Cependant, il convient de montrer que la fiscalité directe ne joue qu'un rôle modéré dans la répartition verticale des revenus. En effet, l'impôt sur le revenu, quoique très progressif, n'occupe en France qu'une place limitée parmi les prélèvements obligatoires, composés pour l'essentiel de prélèvements plus ou moins proportionnels (comme les impôts locaux et les impôts sur la consommation) ou faiblement progressifs (comme les cotisations sociales, qui deviennent même dégressives pour les revenus les plus élevés).

La redistribution réduit effectivement les inégalités des revenus disponibles, principalement par la protection sociale ainsi que de manière plus faible par la fiscalité et par l'offre de services publics.

Les mécanismes et l'efficacité de la redistribution sont aujourd'hui remis en cause, tant dans le domaine de la politique fiscale (poids élevé des prélèvements obligatoires dans un contexte de concurrence internationale), que dans celui du système de protection sociale (déficit de la sécurité sociale, coût du travail).

De plus, les inégalités sociales se maintiennent en dépit des moyens mis en œuvre. Ces difficultés posent la question de l'efficacité de la politique de redistribution, remettant ainsi en cause la notion d'« État-providence ».

La redistribution est ainsi confrontée à plusieurs problèmes :

- Un problème de financement avec des dépenses de protection sociale qui progressent depuis 50 ans à un rythme plus élevé que la richesse nationale. On pourra s'appuyer sur des rapports de la Cour des comptes pour le démontrer.
- Un problème d'efficacité découlant du constat que la pauvreté ne régresse plus depuis les années 1990, que les écarts de revenus s'accroissent dans les tranches supérieures et que l'origine sociale pèse encore sur la réussite scolaire ou sur l'espérance de vie.

L'analyse sera basée sur l'utilisation de statistiques pertinentes.

VIII.3 L'économie sociale et solidaire

- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire se caractérise par une manière différente d'entreprendre et vise à promouvoir des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu à la recherche du profit maximal. Elle se définit selon un certain nombre de critères: libre adhésion, lucrativité limitée, gestion démocratique et participative, utilité collective ou utilité sociale du projet, et mixité des financements entre ressources privées et publiques.

L'économie sociale et solidaire constitue un ensemble économique très diversifié et donc difficile à appréhender par des statistiques. Elle prend cependant une importance croissante.

Les acteurs de l'économie sociale, identifiés par leur statut (associations, coopératives, mutuelles et fondations), produisent et investissent dans tous les champs d'activité de l'économie et de la société tant aux niveaux local, régional et national français qu'au niveau international. Il pourra être intéressant de présenter l'exemple d'une coopérative ou d'une association. Les acteurs de l'économie solidaire expérimentent de nouveaux « modèles » de fonctionnement de l'économie, tels le commerce équitable ou l'insertion par l'activité économique.

Quelques sites Internet :

Fiscalité et redistribution : Vie Publique :

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques/approfondissements/fiscalite-redistribution.html>

Le site de l'Insee :

<http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=4>

France, portrait social - Insee Références - Édition 2011

<http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/sommaire.asp?codesage=FPORSOC11&nivgeo=0>

Les cahiers français : L'Etat providence : quel équilibre entre assurance et assistance ?

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/spip/IMG/pdf_358-lafore.pdf

Le site de l'observatoire des inégalités :

<http://www.inegalites.fr/>

Sur l'économie sociale et solidaire

Insee Première N°1224 - février 2009

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1224

Rapport sur l'économie sociale et solidaire - "L'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi (avril 2010)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000206/index.shtml>

Thème 9 : L'État a-t-il des marges de manœuvre en termes de politiques économiques ?

(Durée indicative : 25% du temps)

La politique économique a pour objectif la régulation de l'évolution des « fondamentaux » de l'activité économique et l'adaptation des structures de l'économie à son environnement. Le champ et l'intensité de cette intervention sont plus ou moins importants selon la nature de l'État. Toutefois, ses marges de manœuvre se sont restreintes au cours des dernières décennies, notamment en raison des contraintes inhérentes à la zone euro.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Quels sont les grands problèmes économiques que doit gérer l'État ?
- Connaissez-vous des mesures de politiques économiques ?
- Comment l'Etat finance-t-il son budget ?
- L'État français est-il libre d'agir comme bon lui semble ?

IX.1. La politique économique

- Le libéralisme, l'interventionnisme.
- Les finalités et objectifs des politiques économiques.
- Les politiques conjoncturelles et structurelles.
- L'expansion, la récession, la dépression.
- La politique monétaire et l'instrument du taux d'intérêt.
- La politique budgétaire, les prélèvements obligatoires.
- Le solde budgétaire, la politique de relance, la politique de stabilisation.

En tant qu'institution publique, l'État est amené à jouer un rôle sur le plan économique pour corriger ou compléter le jeu des marchés (thème 6) et, plus généralement, pour conduire une politique économique. De ce point de vue, il agit dans des domaines, sous des modalités et à des degrés divers.

Plusieurs approches s'opposent quant au degré souhaitable d'intervention de l'État, de la simple mise en place d'un cadre institutionnel assurant un fonctionnement normal des marchés (conception libérale) à l'exercice d'une régulation active de l'économie (conception interventionniste). Pour ce qui est de l'opposition entre ces deux approches, on peut suggérer qu'il s'agit moins d'un affrontement entre deux conceptions antagonistes que de prises de position sur un spectre, où le rôle accordé à la puissance publique est plus ou moins important.

Ces prises de position concernent également les modalités de cette intervention. L'action de l'État peut en effet être soit placée à la discrétion du gouvernement, soit contrainte par des règles préétablies (par exemple la règle d'or en matière d'équilibre budgétaire ou le pacte de stabilité et de croissance) ou bien encore confiée à des institutions autonomes (banque centrale pour la mise en œuvre de la politique monétaire, tribunaux et autorités administratives indépendantes pour la politique de la concurrence). L'adoption de ces règles ou un tel transfert partiel de compétences ont l'inconvénient de réduire la capacité d'action de l'État. Mais elles ont théoriquement pour avantage de rendre plus prévisibles et plus crédibles ses interventions pour l'ensemble des agents économiques, en réduisant leur exploitation opportuniste, notamment en vue d'objectifs électoraux. La politique économique exprime les choix et les modalités d'action mis en œuvre par l'État. Sa conception suppose la définition d'objectifs et d'instruments en vue de leur réalisation. Les objectifs de la politique économique peuvent être présentés en premier lieu à l'aide d'exemples puisés dans le programme de première, relevant de la politique structurelle (préservation de l'environnement, protection de la concurrence, réduction des inégalités...) mais aussi dans le programme de terminale (politique de l'emploi). Les exemples d'instruments qui peuvent être le plus aisément avancés sont ceux associés aux politiques conjoncturelles : dépenses publiques et taux d'imposition pour la politique budgétaire, taux d'intérêt de la banque centrale pour la politique monétaire. Il est souhaitable d'éviter la simple énumération indépendante d'objectifs et d'instruments et d'insister au contraire sur leur articulation, à l'aide d'exemples simples et bien circonscrits.

La politique économique vise, d'une part à créer les conditions d'un meilleur fonctionnement du système économique, d'autre part à en réguler l'activité à court terme, en vue d'une croissance forte et régulière, sans déséquilibres macroéconomiques tels que le chômage, la récession, le déficit du commerce extérieur ou l'inflation. La distinction entre politique structurelle et politique conjoncturelle a pour but de bien cerner les effets à long et à court terme de la politique économique. On peut différencier deux principaux types de politiques conjoncturelles selon qu'elles visent à encourager la croissance (politique de relance) ou à limiter l'inflation (politique de stabilisation). Si la notion d'inflation doit être connue des élèves, l'analyse de ses causes et effets n'est pas au programme.

La politique conjoncturelle de croissance se donne pour objectif d'obtenir un lissage de l'évolution de la production. A ce titre, il convient d'étudier les fluctuations de l'activité économique qui est marquée à court terme par des épisodes d'expansion et de récession voire de dépression. Il est indispensable de bien différencier les concepts de récession (ralentissement de l'activité

économique) et de dépression (diminution de l'activité économique). La présentation des fluctuations de l'activité économique doit rester descriptive, sans donner lieu à l'analyse des cycles.

La politique de croissance ici abordée, de nature conjoncturelle, vise essentiellement à atténuer ces fluctuations, sources de déséquilibres, et à assurer une croissance régulière. Celle-ci se distingue de la croissance en tant que phénomène structurel, abordée essentiellement dans le thème 11.

Les deux principales politiques conjoncturelles, la politique budgétaire et la politique monétaire, font l'objet d'une étude plus approfondie. La politique budgétaire repose principalement sur le solde budgétaire : un déficit relevant d'une politique de relance et un excédent relevant d'une politique de stabilisation. Le solde budgétaire est le résultat de la comparaison entre le niveau des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales). La politique monétaire, gérée par la Banque centrale européenne au sein de l'Union européenne, a pour principal objectif la maîtrise de l'inflation à l'aide de l'instrument des taux d'intérêts directeurs.

IX.2. Les contraintes pesant sur les politiques économiques dans la zone euro

- La coordination des politiques économiques
- Le financement du déficit budgétaire.
- La dette souveraine.

La question du financement du déficit budgétaire repose sur l'étude des deux principaux moyens à la disposition de l'État, que sont l'impôt et l'emprunt sur les marchés financiers.

Il conviendra d'aborder les limites de ces deux modes de financement. Une hausse des impôts peut affecter l'activité économique et fragiliser l'économie. L'emprunt sur les marchés peut déboucher sur une dette qui sera insoutenable si la croissance économique est durablement inférieure au niveau des taux d'intérêt ("effet boule de neige" de la dette).

La diversité des acteurs opérant sur les marchés financiers soulève la question de la détention de la dette souveraine par des fonds de pension ou des fonds souverains qui peuvent alors infléchir la politique économique menée par le gouvernement. Le financement par emprunt peut aussi avoir pour effet de raréfier les capitaux disponibles pour les agents économiques privés (les entreprises notamment) soit directement en accaparant les financements disponibles, soit indirectement en élevant le niveau des taux d'intérêt. Il n'est pas nécessaire de mentionner que cette notion se nomme effet d'éviction.

En fonction de la situation économique, un débat sur les effets possibles d'une réduction de la dette permet de mettre en avant des arguments contradictoires.

Au niveau de l'Union européenne, on mettra en avant l'idée que les politiques économiques sont contraintes par le fait qu'il n'y a pas vraiment de coordination entre la banque centrale européenne (BCE) qui gère une politique monétaire unique pour l'ensemble de la zone euro et les gouvernements des pays membres qui, chacun à leur niveau, sont en charge de la politique budgétaire propre à leur pays. La politique monétaire unique de lutte contre l'inflation, menée par la BCE, face à la diversité des conjonctures économiques des pays membres voit son efficacité se réduire.

Pour tous ces aspects, le professeur devra être attentif aux évolutions en cours et solliciter les élèves pour effectuer les recherches sur ce sujet.

Quelques sites Internet :

Site de la Banque centrale européenne

<http://www.ecb.int/ecb/html/index.fr.html>

Site de l'INSEE (thème finances publiques)

http://www.insee.fr/fr/themes/theme.asp?theme=16&sous_theme=3&nivgeo=0&type=2

Rapports du CAE sur « politique économique et croissance », « politiques environnementales et compétitivité », « la réforme du pacte de stabilité et de croissance », les politiques économiques structurelles en Europe... :

<http://www.cae.gouv.fr/spip.php?article126>

Thème 10 : Une régulation des échanges internationaux est-elle nécessaire ?

(Durée indicative : 20% du temps)

L'économie mondialisée se caractérise par des échanges multipolaires, une tendance à la régionalisation mais aussi par la permanence de pratiques protectionnistes.

Ce thème a pour objectif de préciser que ces pratiques divergentes rendent nécessaires une régulation à l'échelle mondiale qui a beaucoup de difficultés à s'imposer et dont le principal acteur est l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Qu'est ce qui fait l'objet d'échanges internationaux ?
- Tous les pays échangent-ils ?
- Les pays profitent-ils tous de la même façon des échanges internationaux ?
- En cas de désaccord entre pays, existe-t-il un « arbitre » pour régler le litige ?

X.1. Des échanges internationaux multipolaires

- Les importations et les exportations de biens et services.
- La mesure des échanges : balance des transactions courantes.
- Les principaux pôles d'échanges.
- Les firmes multinationales.

L'étude des échanges internationaux se limite aux échanges de biens et services. Les flux de capitaux et les flux humains ne sont pas objet d'étude. L'ouverture des économies est appréciée à partir de l'accroissement du commerce mondial et du poids des échanges extérieurs par rapport au PIB.

La mesure des échanges internationaux se limite à la présentation des composantes de la balance des transactions courantes. Il ne s'agit pas d'étudier en complément la balance des paiements. L'analyse des forces et des faiblesses des échanges extérieurs français est menée à partir des éléments de la balance des transactions courantes française la plus récente possible. Il est nécessaire d'ancrer cette étude dans l'actualité économique pour qu'elle soit porteuse de sens.

La réalité française est à resituer dans un ensemble mondial multipolaire. Il est important de dépasser la distinction classique de la Triade pour proposer une analyse plus fine et plus récente de la réalité contemporaine des échanges globalisés. La place des pays émergents est à étudier avec attention. Il est aussi indispensable d'expliquer les échanges internationaux par la place des flux intra-firmes, liés aux stratégies des entreprises multinationales en réseau.

X.2. Des pratiques d'échanges divergentes

- Le libre-échange.
- Les pratiques protectionnistes et leurs justifications.
- La régionalisation des échanges

La base théorique soutenant les pratiques de commerce international est le libre-échange. Il s'agit de permettre aux élèves d'en dégager les avantages attendus, sans pour autant les emmener dans une explication théorique approfondie. C'est essentiellement par des exemples de pratiques commerciales internationales que le professeur pourra mener les élèves à la compréhension du fondement théorique du libre-échange.

Il est aussi nécessaire de montrer que la réalité des politiques commerciales mondiales n'est pas toujours l'ouverture sans entraves au marché globalisé. Des exemples concrets de pays mettant en place des mesures protectionnistes devront être abordés, le cas de la Chine étant particulièrement significatif. L'étude ne se résumera pas à un exposé factuel, mais devra permettre une réflexion et un débat sur la justification de ces mesures.

De la même façon, la présentation de zones d'échanges privilégiées, où le libre-échange est favorisé entre un nombre restreint de nations, doit mener les élèves à la réflexion à propos de la réalité de la mondialisation. La régionalisation des échanges n'est pas une vision « globale » des échanges. A ce titre, il est parfaitement opportun de se pencher sur le cas de l'Union Européenne

qui représente la zone d'échanges privilégiés la plus intégrée. Toutefois il ne s'agit pas de faire une étude approfondie des mécanismes commerciaux de l'UE, ni d'aborder l'histoire de sa construction.

X.3. La nécessité d'une régulation mondiale des échanges

- L'Organisation mondiale du commerce et ses missions.

L'étude des échanges internationaux incite à s'interroger sur les conditions du respect des fondements du libre-échange. Les négociations, même ralenties, de mise en place de la libéralisation des échanges mondiaux, sont intéressantes à étudier dans ce cadre. Les objectifs de l'OMC, et la justification de la création de l'institution sont un objet d'étude.

Dans le même principe d'observation de la réalité des échanges, il est important de montrer que ceux-ci ne se déroulent pas toujours de manière harmonieuse. Les confrontations d'intérêts fournissent souvent des exemples simples à étudier comme les conflits entre les producteurs de coton Etats-Uniens et Africains. L'intervention de l'Organe de Règlement des Différends (ORD) de l'OMC dans des cas de crispation internationale est un élément de réponse à la problématique de la nécessaire régulation mondiale des échanges.

Quelques sites Internet :

Site pédagogique « apprendre avec l'INSEE »

<http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/>

Données statistiques sur la balance des transactions courantes française

<http://www.douane.gouv.fr>

<http://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/balance-des-paiements-et-economie-internationale.html>

Statistiques et cartographie sur le commerce mondial, explications de l'organisation de l'OMC

<http://www.wto.org>

Réflexions sur un commerce international soutenable (en anglais)

<http://ictsd.org/>

Les rapports du CAE sur les performances comparées de la France et de l'Allemagne à l'exportation, les atouts de la France dans la mondialisation, l'évolution du commerce extérieur français :

<http://www.cae.gouv.fr/spip.php?article126>

Thème 11 : Pourquoi mettre en œuvre une croissance soutenable ?

(Durée indicative : 15% du temps)

Le sens général des déséquilibres du mode de croissance actuel a été abordé dans les enseignements de géographie et de SVT en classe de seconde.

Il s'agit, dans ce thème, de les traiter sous l'angle économique. Ces déséquilibres obligent à envisager une autre conception de la croissance qui peut contraindre les États à développer un certain nombre d'instruments pour modifier les comportements des différents acteurs.

Questions clés pour entrer dans la problématique :

- Pourquoi parle-t-on de développement durable ?
- Est-ce que la croissance profite à tous ?
- Quel est l'impact de l'homme sur l'environnement ?
- Est-ce que l'écologie et l'économie peuvent coexister pour le bien être de l'homme ?

XI.1. Les déséquilibres actuels de la croissance

- La croissance et :
 - les inégalités sociales,
 - la démographie,

- l'épuisement des ressources naturelles.

La croissance n'est qu'une des composantes du développement économique. Elle se mesure par des indicateurs monétaires et quantitatifs alors que le développement intègre des évolutions qualitatives (durée de vie, alphabétisation...) dans une zone géographique et pour une population donnée. Pour permettre le développement, la croissance économique doit être accompagnée d'une volonté de l'État de financer des structures collectives (éducation, santé, accès à l'eau) permettant d'améliorer la vie de chacun.

La croissance mondiale n'est pas homogène. Actuellement les pays émergents connaissent des taux de croissance élevés par rapport aux pays développés qui ont plutôt tendance à stagner. D'autres pays comme les « Pays les moins avancés » restent en dehors de tout processus de croissance.

Elle s'accompagne de multiples déséquilibres (qui ont en partie été repérés lors de thèmes précédents) :

- **Accroissement des inégalités sociales :**
Les inégalités sociales seront abordées à la fois d'un point de vue mondial entre les pays et national à l'intérieur d'un pays. L'étude est limitée à la présentation de statistiques telles que l'évolution du PIB et du PIB/habitant et l'espérance de vie. Au niveau national, on se limitera à présenter l'évolution des écarts de revenu à partir de l'exemple d'un pays significatif.
- **Déséquilibres démographiques :**
L'accroissement de la population a un impact sur la croissance économique et peut soit favoriser, soit ralentir le développement d'un pays. Il apparaît que la croissance démographique est forte dans les pays émergents, par contre, les pays développés vont entrer dans « l'hiver démographique » ce qui peut entraîner un ralentissement de leur croissance économique.
- **Epuisement des ressources naturelles :**
La volonté de nombreux pays émergents d'atteindre le niveau de développement des pays industrialisés, associée à la volonté des pays industrialisés d'accroître encore leur niveau d'activité, entraîne une pression sur les ressources naturelles. Celles-ci deviennent des produits stratégiques pour les pays qui les détiennent et ceux qui les convoitent. Les exemples sont nombreux : terres rares, pétrole, terres agricoles en Afrique et en Argentine... Le modèle de croissance connaît une contrainte certaine, l'augmentation de la production ne pouvant être infinie dans un monde aux ressources limitées.

L'étude des limites du modèle de croissance actuel s'appuiera sur des exemples concrets et actualisés.

XI.2. La nécessité d'une nouvelle forme de croissance

- Le développement durable
- Les indicateurs de développement durable
- Les instruments du développement durable

Si la croissance économique est une condition nécessaire au processus de développement d'une nation, elle revêt trop souvent un caractère destructeur.

Cela impose de rechercher de nouveaux modèles de développement, fondés à la fois sur le renforcement de l'efficacité du système économique et la capacité à satisfaire au mieux les besoins des générations présentes en les rendant compatibles avec le respect du devenir des générations futures.

L'expression « Sustainable development » est apparue au début des années 1990. En France on parle du développement durable qui se définit comme une tentative de concilier l'efficacité économique, la qualité de l'environnement écologique et le développement humain et social, qui en constituent les trois composantes.

L'évaluation de la richesse matérielle ne permettant pas de prendre en compte l'ensemble de la notion de développement, le PNUD utilise à partir de 1990 l'Indice de développement humain (IDH) qui évalue les performances des différents pays en termes de revenus, mais aussi en termes de maîtrise des individus sur leur destinée, par l'accès à l'éducation et à la santé (espérance de

vie, taux de mortalité infantile, taux de scolarisation primaire, niveau d'alphabétisation des adultes, PNB/Hab). Les indicateurs tels que le PIB vert et l'empreinte écologique sont davantage orientés vers la préservation de la qualité de l'environnement naturel.

Des instruments peuvent être mis en œuvre par les États (réglementation, normes, labels, taxation et permis négociables) pour inciter les agents économiques à intégrer les contraintes environnementales à leurs décisions économiques (production, consommation, investissement). Les logiques propres à chaque instrument seront présentées sans rentrer dans le détail de leur fonctionnement.

Quelques sites Internet :

Commission européenne

http://ec.europa.eu/europe2020/priorities/sustainable-growth/index_fr.htm

La démographie

<http://www.geopopulation.com/>

Le rapport du CAE sur « performance économique, bien-être et soutenabilité » :

<http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/095.pdf>

III. Exemple de séquence pédagogique :

Thème 1 - Quelles sont les grandes questions économiques et leurs enjeux actuels ?

Notions : les besoins, les biens, la rareté. Sont abordés également, mais nécessiteront un autre développement dans une séance ultérieure : **les choix économiques, le prix.**

2 heures (1h pour la séance « notionnelle », 1h pour la séance « méthodologique »).

3.1 Références aux limites du programme indiquées dans les Repères pour la formation :

Ces références, extraites du texte présentant les limites du programme, révèlent un « choix pédagogique » menant à un fil conducteur personnel de l'enseignant, mais respectant le cadre du programme.

- *Le "problème" économique, qui consiste à faire coïncider des besoins illimités et des ressources rares, est à aborder sous un angle très pragmatique.*
- *Les biens qui permettent de satisfaire ces besoins peuvent être différenciés selon leur rareté (distinction biens rares/biens libres).*
- *Les arbitrages de chaque individu se font aussi au regard des ressources disponibles ([...] naturelles).*
- *De manière complémentaire, aborder la rareté sous sa dimension géopolitique à l'échelle internationale permettrait d'approfondir l'étude de cette notion qui occupe une place centrale en économie.*
- *Mais les enjeux relatifs aux terres agricoles seraient un moyen d'encore mieux illustrer les confrontations des besoins reliés à des problèmes humains fondamentaux.*

Dans le cadre du travail méthodologique suivant la séance initiale :

- *Les besoins ne sont pas universellement partagés (influence de la mode, de la culture propres à chaque société) et sont évolutifs (contingence de l'âge, par exemple). De plus, la vie en société et l'activité économique en font apparaître sans cesse de nouveaux, ce qui explique leur caractère illimité.*

3.2 Objectifs pédagogiques :

Cette séquence est conçue pour introduire la problématique économique qui sera étudiée dans la suite du cycle terminal avec plus de détail. L'objectif n'est pas du tout d'être exhaustif en termes d'explication des contenus, mais de **poser les questions fondamentales** qui sous-tendent l'existence de l'activité économique.

Le choix pédagogique fait dans cette séquence est de suivre le **fil conducteur de la relation entre les besoins / les biens / la rareté sous l'angle alimentaire**. Tout autre choix aurait été possible. Celui-ci a été fait parce que « nourrir les hommes » est une question économique fondamentale. La problématique est facile d'accès pour les élèves grâce à leurs cours de géographie de seconde (question "au choix" dans le thème 2 « *gérer les ressources terrestres* ») et parce qu'elle est une préoccupation individuelle basique.

L'entrée dans la séquence reprend la question-clé « *Les ressources sont-elles inépuisables ? Quels sont les problèmes qui en découlent ?* ».

L'introduction à la question économique par l'enjeu alimentaire n'empêche pas, ensuite, l'universalisation du discours vers les autres productions économiques, et ainsi enclencher une réflexion sur « pourquoi produire » au sens large.

De façon opérationnelle, la séquence se découpe en deux séances :

- La première à visée plus notionnelle, puisqu'il s'agit de permettre aux élèves de comprendre et de s'approprier les notions de besoins économiques, biens libres et biens économiques-rares, et enfin d'arbitrage face à la rareté.
- La seconde à visée plus méthodologique, puisqu'il s'agit de travailler avec les élèves l'argumentation écrite.

Les objectifs opérationnels ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. La première séance n'exclut pas le travail méthodologique, et la seconde séance permet la compréhension du caractère illimité des besoins.

3.3 Description des activités d'apprentissage :

Séance 1 (prévision 1h) :

Etape 1 : questionnement du groupe élève

Sans base documentaire, questionner les élèves sur quels sont les besoins qu'ont les hommes pour vivre. Lister les réponses au tableau, dans l'ordre dans lequel elles sont données.

Il ne s'agit pas de partir dans un classement des différents besoins, chose qui pourra être faite ultérieurement à l'occasion du travail sur la hiérarchisation des besoins. Si les réponses sont assez fournies, la recopie de la liste sur les cahiers-élève pourra donner matière à ce travail dans une prochaine séance.

Dans les réponses, le besoin alimentaire (eau et nourriture) apparaîtra forcément...

Questionner ensuite les élèves sur les moyens dont disposent les humains pour satisfaire ces besoins. Lister également les réponses au tableau.

Il faut savoir, ici, entendre beaucoup de réponses, parfois surprenantes, mais pas nécessairement fausses. Le métier du professeur est alors de reprendre « *les savoirs sociaux issus des représentations des élèves* » (voir I – Approche pédagogique de ces présents Repères pour la formation) pour les rendre "académiques".

Les réponses, pour ce qui est du besoin alimentaire, tourneront autour de : *cueillir, chasser, cultiver, fabriquer, élever, produire... ou voler!*

A cette occasion, on pourra faire comprendre aux élèves le concept de production économique (*cultiver, fabriquer, élever, produire...*), premier pas vers une séance ultérieure sur la notion de production.

Etape 2 : analyse de photographies

Document :





Par un questionnement plus guidé (questionnaire joint au document, ou dévoilé au fur et à mesure par le professeur), entraîner la réflexion des élèves vers les différents biens qui permettent la satisfaction des besoins alimentaires des humains.

Questions :

1. Dans ces photographies, quels sont les éléments qui permettent aux humains de satisfaire leurs besoins alimentaires ?

Les éléments à reconnaître sont : eau, plantes sauvages, poisson sauvage, légumes cultivés, viande d'animaux élevés, céréales cultivées. Les éléments ne seront pas nécessairement cités de cette façon. Le professeur devra alors apporter le terme de *biens* pour nommer tout élément permettant de satisfaire des besoins. Il pourra élargir la notion de bien à d'autres éléments que des biens alimentaires afin de généraliser la compréhension.

2. Ces éléments peuvent être classés en deux groupes distincts. Proposez un classement et justifiez-le.

Il est important alors que le professeur introduise la distinction entre le "naturel" ou "sauvage", et ce qui est "issu de la main de l'homme". Pour cela, la seconde question demande aux élèves d'effectuer ce classement dichotomique. La présentation iconographique induit la distinction qui ne devrait pas être trop difficile à trouver pour un élève. Rapidement les catégories de "fait par la nature" et "fait par l'homme" apparaissent.

La justification par les élèves entraîne des explications par le professeur de la notion de bien économique pour la catégorie "fait par l'homme". Par opposition, la notion de bien libre pourra être expliquée, et même débattue (les poissons sauvages sont-ils vraiment des biens libres ?) pour l'autre catégorie. Une fois ces deux notions comprises des élèves, leurs définitions peuvent être clairement posées, avec une nette préférence pour la construction écrite par les élèves eux-mêmes. La formalisation d'un savoir par un écrit d'élève en permettant une meilleure appropriation que par un écrit extérieur (du professeur, du livre...).

3. Expliquez pourquoi dit-on que les biens produits par l'homme sont des biens rares.

La notion de limitation de la production humaine est à démontrer ici. Les élèves ne vont certainement pas penser à expliquer la limitation ainsi. Peu importe, leurs réponses permettront de mettre en valeur le raisonnement dû à la limitation des ressources disponibles (ressources financières, technologiques, naturelles). La limitation de la ressource humaine (« *Il n'y a de richesse ni de force que d'hommes* », J. Bodin, XVI^{ème} siècle) étant le raisonnement essentiel de la production.

Le principe de rareté sera approfondi dans l'étape suivante. Il n'est pas utile de détailler l'explication de la réponse à ce niveau.

Etape 3 : analyse de texte

Document :

MATIERES PREMIERES, LE RETOUR DE LA RARETE

Perceptibles dès 2003, l'augmentation des cours est spectaculaire dans le cas des métaux : les prix ont été multipliés par quatre en quatre ans. [...] La hausse se propage ensuite aux produits alimentaires, dont les prix bondissent de 60% en moyenne (150% dans le cas des céréales) entre l'été 2006 et l'été 2008. Pour les

trois milliards de personnes vivant dans des conditions de sous-alimentation, la flambée des prix des produits de première nécessité est synonyme de désastre nutritionnel. Les émeutes de la faim qui éclatent dans plusieurs dizaines d'Etat en 2007-2008, de l'Indonésie à l'Egypte, en passant par Madagascar et la Côte d'Ivoire, traduisent la gravité de la crise alimentaire.

Le principe de rareté s'inscrit désormais au cœur de l'équation alimentaire mondiale, comme il définit de plus en plus nettement les perspectives d'équilibre des marchés des ressources non renouvelables. Dans le cas des produits alimentaires, la rareté porte à la fois sur le coût des intrants de la production agricole – l'eau et l'énergie notamment – et sur les terres disponibles pour les cultures vivrières, dont la surface diminue rapidement sous l'effet de l'urbanisation, de la désertification, de la dégradation des sols et du développement rapide de nouveaux usages tels la production d'agrocarburants. Selon la Banque Mondiale, entre 5 et 10 millions d'hectares de terres seraient perdus chaque année (soit 0,5% de la totalité des terres cultivées en moyenne) du seul fait de la dégradation des sols. A quoi s'ajoutent les effets du réchauffement climatique sur la production (sécheresse, inondations, etc...) et les conséquences du sous-investissement agricole chronique dans les pays en développement.

Ces contraintes d'offre, qui ne sont pas nouvelles, sont de plus en plus ressenties du fait de l'explosion de la demande de produits alimentaires. Celle-ci résulte à la fois de tendances démographiques lourdes et des bouleversements socioéconomiques induits par la croissance accélérée des économies émergentes, notamment la Chine et l'Inde. Malgré la transition démographique, la population mondiale continuera de croître au rythme annuel de 1,5% entre 2010 et 2030 et pourrait dépasser le 9 milliards d'habitants en 2050. Concentrée pour la quasi-totalité dans les pays en développement et plus particulièrement dans les zones urbaines, cette poussée démographique se conjugue à l'amélioration rapide des niveaux de vie pour stimuler et diversifier la demande de produits alimentaires.

Anticipées par de nombreux acteurs, ces tendances donnent lieu à une intense activité spéculative. [...]

Jacques Adda, Alternatives Economiques, n°298, janvier 2011.

L'activité pédagogique qui avait été essentiellement orale (suivie de temps de formalisation écrite dans les cahiers-élève, bien sûr) dans cette séance pourra être ici déclinée à l'écrit. Les élèves pourront être confrontés au texte, avec ses questions. Les réponses pouvant être préparées à l'écrit au brouillon.

Questions :

1. Quelles sont les causes de la rareté des produits alimentaires ?

Il s'agit d'une question de prélèvement d'informations dans le texte. La difficulté, qui est de taille pour certains élèves, est le repérage chronologique, autrement dit la chaîne cause-conséquence. La rareté des produits agricoles à visée alimentaire est due à la limitation de la quantité d'eau disponible, à celle des ressources financières permettant l'acquisition des engrais, de l'énergie nécessaire à l'utilisation de machines agricoles, et à la limitation des terres agricoles disponibles. Elle est également due à l'augmentation de la demande alimentaire (en quantité, et en qualité carnée par un mimétisme des modes alimentaires des pays émergents par rapport aux pays occidentaux).

2. Quels sont les effets de la rareté des produits alimentaires ?

L'élève est encore une fois confronté à la chaîne cause-conséquence. Toutefois, il ne s'agit plus d'un "simple" prélèvement d'information, mais également d'un début de compréhension du principe de la fixation du prix selon la loi de l'offre et de la demande. Il n'est bien sûr pas question d'aborder ce point ici. L'explication de ce qu'est le prix sur un marché sera abordée dans une séance ultérieure, à propos de l'échange. La loi de l'offre et de la demande sera étudiée au cours du thème 5.

Les effets de la rareté sont l'augmentation des prix des produits alimentaires, suivie (conséquence suivante dans la "chaîne") de révoltes populaires.

A ce point du travail, le professeur, lors de la reprise des réponses-élève, devra insister sur la formalisation de la notion de rareté. Une explication écrite, au besoin reformulée par le professeur, sera notée "au propre" dans les cahiers-élève.

3. Déterminez les enjeux actuels qui pèsent sur les terres agricoles.

L'élève est mis en situation de réflexion. Les enjeux sont abordés par le texte dans l'exposé sur les raisons de la rareté des terres agricoles. Mais la question n'est pas formellement posée comme

cela... La question ouvre le débat et doit permettre au professeur de faire « *le lien avec les problèmes sociétaux actuels* » (contexte et finalités du thème 1, programme).

Les enjeux faisant débat sont : l'arbitrage sur l'utilisation des terres agricoles (culture alimentaire, préservation de la forêt, culture d'agro-carburant, étalement urbain...). La question de mode de développement agricole basé sur la préservation de l'environnement écologique et sur l'adaptation de l'agriculture au contexte local peut être abordée. On peut aussi penser à la remise en question des grandes cultures d'exportation dans les pays où la souveraineté alimentaire est en danger (culture de palme, culture de soja...).

Séance 2 (prévision 1h) :

Etape unique : travail méthodologique sur l'argumentation écrite

Dans le cadre de la préparation à la certification, un travail d'apprentissage (ou plutôt de confortement d'un apprentissage déjà commencé dans les classes antérieures) de la rédaction d'une argumentation écrite est nécessaire. La seconde partie de l'épreuve de baccalauréat en économie est une question rédactionnelle, où le candidat doit montrer des capacités de réflexion, de synthèse d'informations, et d'organisation de ses arguments. Autant commencer ce travail le plus tôt possible pour pouvoir bénéficier des acquis de la classe de seconde et créer des synergies avec le travail effectué par le collègue de français.

Cette séance propose une première étape dans le travail sur le raisonnement argumenté. Elle n'est pas suffisante à la formation des élèves. Elle pose juste les bases.

Le second objectif est d'aborder les caractères évolutifs, différenciés et illimités des besoins humains.

Document :

L'écrivain Mark Twain [1835 - Missouri (US) / 1910 - Connecticut (US)], l'auteur du fameux « Tom Sawyer », a souvent été dans la vie confronté à la notion de besoin.

Enfant pauvre, il devient chercheur d'or puis il épouse une riche bourgeoise du Connecticut et vit dans un château. Il meurt solitaire et abandonné, en 1910.

Sur la notion de besoin, il écrit cette formule : « La civilisation est faite de la création infinie des besoins dont nous n'avons pas besoin ».

Travail à faire :

Expliquez, dans un paragraphe organisé et structuré visiblement, ce que l'auteur a voulu dire. Vous prendrez soin, également, de justifier vos explications par un (ou des) exemple(s).

Organisation du travail :

Mettre le groupe-élèves en situation physique de réflexion : la citation est inscrite tout en haut du tableau ; le tableau est muni de multiples craies ou feutres ; les élèves sont tous tournés vers le tableau ; chacun est invité à se lever pour aller inscrire au tableau une idée issue de sa réflexion.

En motivant le dynamisme des "troupes", le débat s'ouvre et la timidité des élèves face au tableau s'estompe. Il faut laisser tout écrire, même les éléments visiblement hors-sujet. Ce sera la suite du travail que de faire le tri dans tout ce qui est inscrit au tableau, véritable brouillon. Le professeur a un rôle d'animateur. Il peut parfois apporter des arguments s'il constate que ceux qui lui permettront d'aborder le contenu du programme manquent... Il guide également le tri des arguments pour délimiter le propos. Mais il est important que les élèves aient l'impression de conduire eux-mêmes la réflexion et de construire leur raisonnement.

La trace écrite pourra être constituée par un travail-maison : les élèves, après avoir recopié sur leur cahier la liste des arguments triés, pourront rédiger "à tête reposée" le court paragraphe demandé.

L'évaluation du travail pourra être diversement envisagée par le professeur. Toutefois, la séance suivante sur la diversité des besoins est déjà bien préparée.

IV La certification : les épreuves d'examen

4.1 L'épreuve écrite

L'épreuve écrite est commune aux deux enseignements de droit et d'économie. Le sujet se décompose en deux parties indépendantes, l'une pour le droit, l'autre pour l'économie. Chaque partie est d'un poids égal dans la notation.

Dans la mesure où le sujet remis aux candidats lors de l'épreuve comporte ces deux parties pour un temps total de l'épreuve de 3 heures, il est **très important de familiariser les élèves à l'utilisation optimale du temps disponible pour traiter ces deux parties de manière équilibrée**

En d'autres termes, il est souhaitable que les élèves consacrent **le même temps de traitement (soit 1h30)** à chaque partie du sujet.

Épreuve d'économie-droit Toutes spécialités

Épreuve écrite

Durée : 3h

Coefficient 5

L'épreuve porte sur les programmes de droit et d'économie des classes de première et de terminale de la série "sciences et technologies du management et de la gestion", dont l'objectif est d'appréhender le contexte économique et juridique des organisations.

Elle est composée d'une partie juridique et d'une partie économique d'un poids équivalent dans la notation.

1. Partie juridique

Objectif

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à analyser une ou plusieurs situations juridiques et à construire une argumentation pertinente au regard du problème posé.

Modalités

Le sujet remis au candidat se présente sous la forme d'un dossier comportant une ou plusieurs situations juridiques concrètes accompagnées de ressources documentaires et d'un questionnement, en relation avec l'un ou plusieurs des 9 thèmes abordés en classe de première et de terminale.

Critères d'évaluation

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à :

- qualifier juridiquement une situation ;
- formuler une problématique juridique ;
- identifier la ou les règles juridiques applicables en l'espèce ;
- indiquer la ou les solutions juridiques possibles.

Elle doit permettre d'apprécier la compréhension, par le candidat, du sens et de la finalité des principales règles de droit appliquées notamment aux organisations. Elle nécessite le recours à un vocabulaire adapté.

1. Partie économique

Objectif

Cette partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à analyser un problème économique d'actualité et à construire une argumentation pertinente.

Modalités

Le sujet remis au candidat se présente sous la forme d'un dossier traitant d'un problème économique d'actualité, décrit à l'aide de plusieurs documents et d'un questionnement en relation avec l'un ou plusieurs des 11 thèmes abordés en classe de première et de terminale.

Il est organisé autour de deux types de questions :

- de nature méthodologique en relation avec un ou plusieurs documents (textes, tableaux, graphiques...) permettant au candidat de démontrer leur compréhension. Le questionnement peut porter sur l'identification d'une argumentation, sur une notion ou sur l'explication de mécanismes économiques ;
- de nature analytique, en relation avec le problème économique posé, demandant de la part du candidat une réponse argumentée et organisée, mobilisant ses connaissances, les réponses aux questions précédentes ainsi que la documentation.

Critères d'évaluation

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à :

- expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires ;
- identifier les informations pertinentes dans un document écrit et à les mobiliser pour répondre aux questions posées ;
- interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...);
- répondre à une question relative à un problème économique d'actualité de manière argumentée et organisée.

4.2 L'épreuve de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 40 minutes

L'épreuve a pour but d'évaluer la maîtrise des connaissances figurant aux programmes de droit et d'économie des classes de première et de terminale de la série « Sciences et technologies du management et de la gestion ». Elle vise également à vérifier les acquis méthodologiques propres à chacune de ces disciplines.

Modalités de l'épreuve

La commission d'interrogation est composée d'un professeur ayant en charge l'enseignement du droit et de l'économie.

Pendant le temps de préparation, le candidat dispose d'un sujet de droit ou d'économie, n'excédant pas deux pages, composé d'un ou plusieurs documents accompagnés d'une série de questions.

Dans un premier temps le candidat présente pendant 10 minutes au maximum les réponses aux questions posées dans le sujet.

Dans un second temps la commission invite le candidat à expliciter, approfondir et justifier les réponses proposées précédemment et l'interroge, si nécessaire, sur le ou les champs de connaissances correspondant au sujet proposé.

Critères d'évaluation

L'évaluation vise à évaluer les connaissances du candidat et ses capacités à :

- analyser des phénomènes économiques ou juridiques ;
- interpréter leur sens et mesurer leur portée ;
- mettre en œuvre des compétences méthodologiques pour mener à bien cette analyse ;
- présenter un raisonnement ou une argumentation économique ou juridique à partir d'une thématique donnée.

V La certification : des exemples de sujets

Proposition de sujet 1 :

Epreuve d'économie-droit (partie économie)

Les enjeux d'une politique de réduction des déficits publics dans l'Union européenne

1. Questions de nature méthodologique :

1. Distinguez les notions de déficit public et de dette publique.
2. Présentez l'évolution de la dette publique des Etats entre 2005 et 2010
3. Identifiez les leviers dont dispose l'Etat français pour réduire son déficit.

2. Question de nature analytique :

Présentez les arguments qui permettent de répondre à la question suivante :

La mise en œuvre d'une politique de réduction des déficits publics s'impose-t-elle en France ? Quels en sont les risques ?

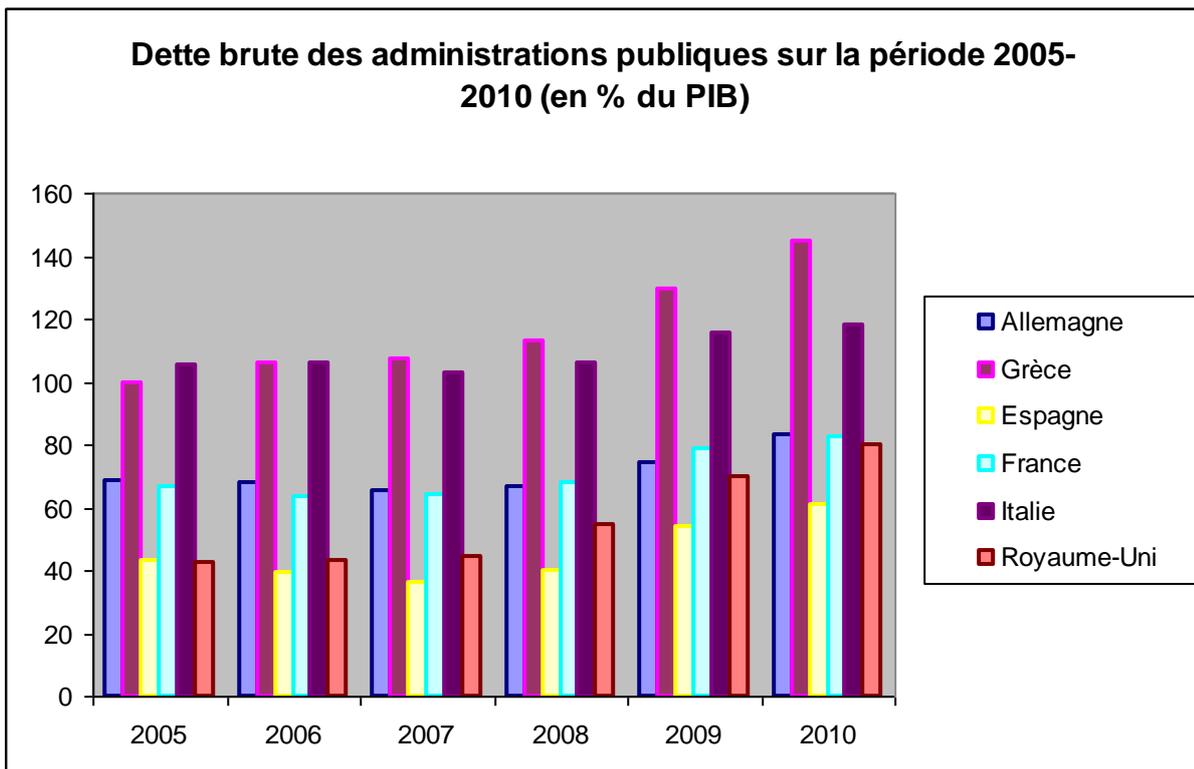
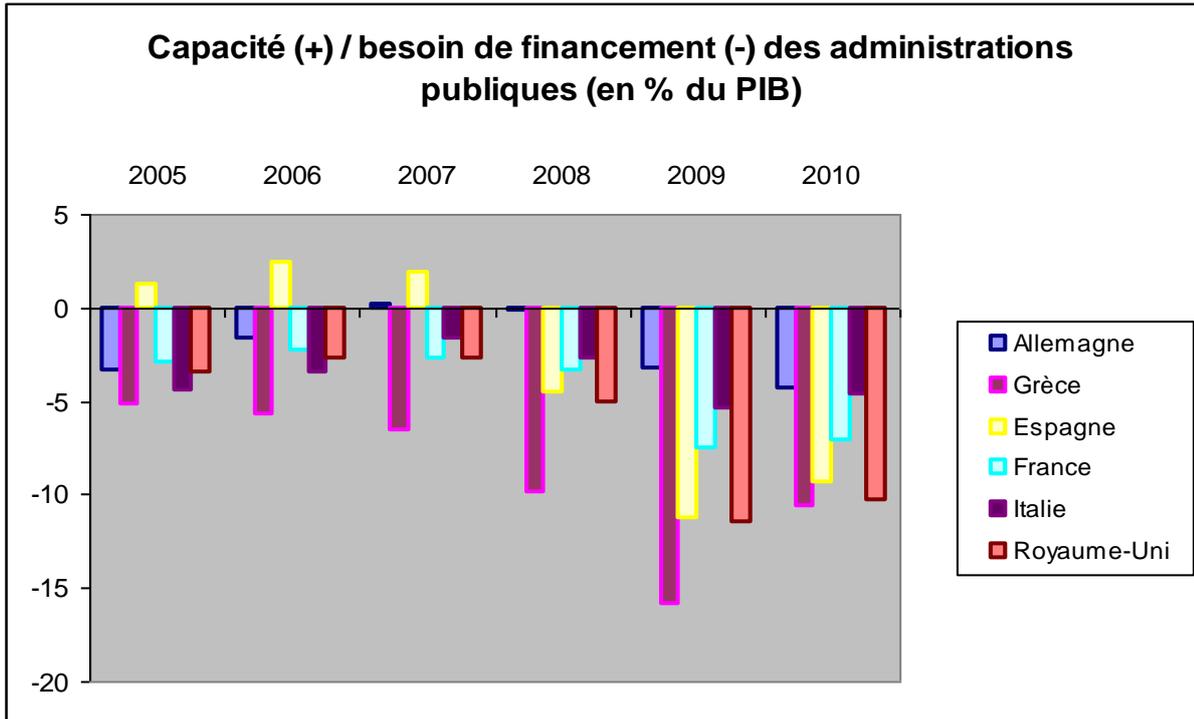
Document 1 Déficit publics et dettes publiques dans certains Etats de l'Union Européenne

Document 2 Un effort de redressement

Document 3 Politique budgétaire et relance

Document 4 Ventilation de la dépenses publique par fonction

Document 1 Déficits publics et dettes publiques dans certains Etats de l'Union Européenne



Source : Eurostat

Document 2 Un effort de redressement

La France doit faire un effort considérable de redressement de ses finances publiques par une stricte maîtrise des dépenses et par des hausses de prélèvements obligatoires. À défaut, la dette resterait sur une trajectoire dangereuse de gonflement autoentretenu.

Les perspectives macroéconomiques sont certes incertaines et une consolidation budgétaire trop hâtive pourrait freiner la reprise de la croissance. [...]

La France est au quatrième rang de l'OCDE pour le taux de ses prélèvements obligatoires, derrière le Danemark, la Suède et la Belgique. Même si d'autres pays relèvent leurs impôts pour réduire leurs déficits, comme c'est probable, les marges fiscales disponibles pour consolider les finances publiques sont donc faibles.

L'effort de redressement devra en conséquence porter prioritairement sur les dépenses publiques, qu'il est possible de réduire sans remettre en cause des politiques ou des services publics essentiels. Leur montant, en points de PIB, mettrait la France en troisième rang de l'OCDE en 2009. [...]

Les hausses de prélèvements peuvent avoir des effets rapides sur les comptes publics et l'urgence du redressement les rend inévitables, mais elles doivent être correctement ciblées pour minimiser leurs effets négatifs.

Source : Cour des Comptes, *Rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques*, juin 2010, pp.87-88, 90, 93 (<http://www.ccomptes.fr>)

Document 3 politique budgétaire et relance

Le président du comité de notation des Etats de S&P [agence de notation Standard and Poor's], John Chambers, a affirmé lors d'une conférence téléphonique que la réforme des retraites en 2010 était "une mesure intelligente" et le retrait de la politique de relance budgétaire "un exemple de politique budgétaire bien conçue".

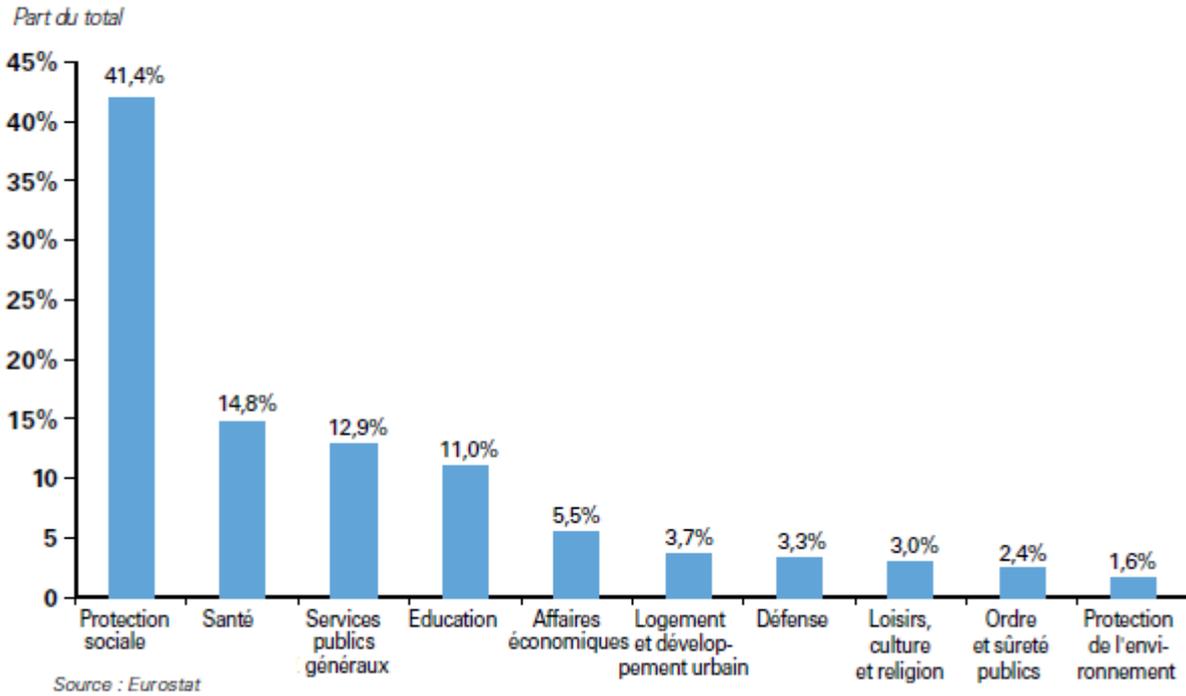
"Même si cela ne se voit pas dans le déficit cette année et la prochaine, cela améliore notablement la solvabilité de l'Etat dans le temps", a estimé John Chambers. "C'est une mesure budgétaire qui a renforcé la confiance des marchés en la capacité des responsables politiques à prendre des mesures par anticipation pour s'attaquer aux problèmes de viabilité à moyen terme des finances publiques", a-t-il ajouté. Même si cela ne se voit pas dans le budget dans l'immédiat, l'allongement de deux ans de la durée du travail a "notablement amélioré" les perspectives à long terme de la dette publique, a estimé M. Chambers.

"C'est vrai que les Français, ont apporté un soutien budgétaire de relance il y a quelques années. Mais ils ont retiré [...] cette relance", a poursuivi le directeur de la notation des Etats de S&P, David Beers. "Ils l'ont fait avec une combinaison de mesures sur les recettes, essentiellement en supprimant diverses niches fiscales, et également de mesures sur les dépenses. Donc de fait ils ont commencé le rééquilibrage budgétaire l'année dernière", a-t-il expliqué.

Source : L'Expansion.com, 08/08/2011

Document 4

Ventilation de la dépense publique par fonction (France, 2009)



Source : Rapport sur la dépense publique et son évolution, www.performance-publique.budget.gouv.fr

Proposition de corrigé sujet 1

Les enjeux d'une politique de réduction des déficits publics dans l'Union européenne

1. Questions de nature méthodologique :

Selon la définition de l'épreuve, les questions « de nature méthodologique en relation avec un ou plusieurs documents (textes, tableaux, graphiques...) permettent au candidat de démontrer leur compréhension. Le questionnement peut porter sur l'identification d'une argumentation, sur une notion ou sur l'explication de mécanismes économiques » ;

1. Distinguez les notions de déficit public et de dette publique.

Cette première question porte sur deux notions. Le verbe « distinguer » indique qu'il ne s'agit pas seulement de définir les termes mais également de mettre en avant les éléments qui portent la distinction.

La notion de déficit public fait référence à un niveau de dépenses publiques (de l'État, des collectivités locales et de la sécurité sociale) supérieur à celui des recettes **sur une année donnée**. Il est donc nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer ce déficit.

La dette publique, représente le cumul d'année en année des emprunts permettant de faire face aux déficits publics annuels. Le déficit public est donc un **flux** qui vient alimenter le **stock** que constitue la dette publique.

2. Présentez l'évolution de la dette publique des États entre 2005 et 2010.

*Cette question vise à évaluer les capacités du candidat à interpréter des données économiques présentées sous différents supports (textes, tableaux, graphiques...). Il s'agit ici d'analyser le document 1 « **Déficits publics et dettes publiques dans certains États de l'Union Européenne** »*

Tous les pays, qu'ils appartiennent ou non à la zone euro, ont enregistré une augmentation significative de leur dette publique entre 2005 et 2010. En 2010, ils dépassent tous le fameux critère de convergence limitant la dette des administrations publiques à 60 % du PIB.

Il apparaît que l'accroissement de la dette intervient de manière significative à partir de 2009 (impact de la crise de 2008) pour tous les pays.

La Grèce et l'Italie sont les pays qui ont l'endettement le plus élevé et ceci dès 2005.

Ces évolutions sont la conséquence d'un besoin de financement qui s'accroît, lui aussi, très nettement à partir de 2008. Ainsi, l'Espagne qui en 2010 a le déficit public le plus faible est paradoxalement le pays qui a vu sa dette augmenter le plus durant la période (ce pays est passé d'une situation d'excédent budgétaire à une situation de déficit budgétaire).

3. Identifiez les leviers dont dispose l'Etat français pour réduire son déficit.

Cette question porte sur l'identification et l'explication de mécanismes économiques.

Elle « vise à évaluer les capacités du candidat à :

- *expliquer les mécanismes économiques mis en jeu dans le problème considéré en s'appuyant sur les notions nécessaires ;*
- *identifier les informations pertinentes dans un document écrit et à les mobiliser pour répondre aux questions posées ».*

Plus spécifiquement les éléments de réponse figurent dans les documents 2 et 3. Ils mobilisent la notion de déficit public explicitée dans la question 1.

D'après le document 2, il est possible de réduire le déficit de l'Etat français en jouant essentiellement sur deux leviers :

- la réduction des dépenses publiques ;
- la hausse des prélèvements obligatoires.

Pour autant, selon la Cour des comptes, la France doit prioritairement mettre l'accent sur la réduction des dépenses publiques puisque son taux de prélèvements obligatoires est déjà élevé par comparaison avec d'autres pays de la zone euro.

Ceci dit, ces deux moyens ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

Des mesures structurelles peuvent également avoir un impact favorable à plus long terme sur la dette publique. Le document 3 mentionne ainsi l'augmentation de deux ans de l'âge de départ à la retraite qui permettrait de réduire le déficit de la sécurité sociale.

2. Question de nature analytique :

« Présentez les arguments qui permettent de répondre à la question suivante : La mise en œuvre d'une politique de réduction des déficits publics s'impose-t-elle en France ? Quels en sont les risques ? »

Cette question, en relation avec le problème économique posé, demande de la part du candidat une réponse argumentée et organisée, mobilisant ses connaissances, les réponses aux questions précédentes ainsi que la documentation.

La question 1 a permis au candidat de réfléchir sur la notion de déficit public, la question 2 a mis en évidence l'accroissement très important de la dette publique et la question 3, en mettant en évidence les moyens possibles pour réduire le déficit prépare le candidat à une réflexion sur les risques associés.

La réponse à cette question reprend donc en partie les éléments de réponse aux questions de nature méthodologique mais doit être complétée à la fois par d'autres informations fournies par les documents et les connaissances du candidat.

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à répondre à une question relative à un problème économique d'actualité de manière argumentée et organisée.

La réponse, dont il est exigé qu'elle soit « organisée », doit comporter une courte introduction qui se limite à une phrase d'accroche et à la présentation de la question posée. Une conclusion n'est toutefois pas exigée.

L'ensemble de la réponse doit clairement mettre en évidence les « arguments » retenus.

Nombre d'économistes s'accordent pour considérer que les déficits publics ont atteint de tels niveaux qu'il est désormais impossible de poursuivre dans cette voie. Cependant, les politiques menées pour y remédier comportent des risques économiques et sociaux.

La mise en œuvre d'une politique de réduction des déficits publics s'impose-t-elle en France ?

Il convient donc de recenser les arguments qui permettent de répondre à la question.

Les arguments retenus pour répondre à cette question sont de nature logique ou théorique (mécanismes économiques) et d'autorité¹.

La réduction des déficits publics s'impose pour plusieurs raisons :

Les déficits publics sont sans précédent passant d'environ 3 % du PIB en 2005 à plus de 6 % du PIB en 2010 (annexe 1). La dette publique a, quant à elle, fortement augmenté passant de moins de 70 % du PIB en 2005 à plus de 80 % en 2010 (*argument logique découlant de l'analyse du document 1*). Comme le souligne la Cour des comptes, recourir à l'emprunt pour boucler les budgets risque de conduire à un niveau d'endettement insoutenable dès lors que la croissance n'est pas assez forte (*argument d'autorité*). Les nouveaux emprunts n'auront alors d'autre fonction que de payer les intérêts de la dette qui sera ainsi auto-entretenu (effet boule de neige de la dette).

La France, au même titre que les autres États de la zone euro, doit respecter certaines règles communes : déficit public limité à 3 % du PIB et dette publique limitée à 60 % du PIB (*argument logique*). Si ses déficits s'accroissent fortement ou plus vite que ceux des autres États membres, le recours à l'emprunt se traduira par une hausse des taux d'intérêt ce qui pénalisera sa croissance économique mais aussi celle des autres États (*argument théorique*).

De plus, lorsque l'État emprunte auprès des marchés financiers, cela peut contribuer à réduire le montant des capitaux disponibles pour les autres agents économiques, principalement les entreprises. Ces dernières peuvent alors avoir des difficultés pour financer leurs investissements qui sont pourtant bénéfiques pour la croissance économique (*argument théorique, connaissances du candidat*).

- Les politiques menées pour lutter contre les déficits comportent des risques

Il a été mentionné dans les questions précédentes que les politiques peuvent consister soit dans une augmentation des prélèvements obligatoires soit dans une réduction des dépenses. Il en découle deux types de risques.

- risques économiques :

La hausse des prélèvements obligatoires risque de pénaliser la croissance.

Pour les ménages, l'augmentation de la fiscalité sur le revenu, sur le patrimoine et sur la consommation peut avoir un impact négatif sur la demande. Cela peut ainsi décourager l'activité économique et donc par conséquent peser sur la croissance économique.

De la même manière pour les entreprises, une hausse de la fiscalité et des charges sociales aurait aussi un impact négatif sur l'activité économique et sur l'emploi.

Le taux de prélèvement est déjà élevé en France. Dans le contexte d'une économie mondialisée, il serait peu pertinent d'augmenter significativement les impôts notamment au regard de la concurrence fiscale dans l'Union Européenne.

La réduction des dépenses peut être préjudiciable à une croissance future si elle concerne les investissements publics d'avenir (recherche et développement, infrastructures...) susceptibles d'engendrer des revenus futurs générateurs de recettes fiscales plus importantes.

- risques sociaux :

La réduction des dépenses publiques peut occasionner une moindre couverture des risques sociaux. Il apparaît que les dépenses de protection sociale et de santé représentent plus de 55 % des dépenses totales (annexe 4). Or ces postes budgétaires sont contraints par le vieillissement démographique, la demande sans cesse croissante de progrès médicaux et l'indemnisation croissante des chômeurs en raison de la crise économique. Réduire ces postes risque d'exclure nombre de ménages de l'accès aux soins, à une retraite décente...

¹ Voir page 5 : un programme refondé autour de questionnements et de débats.

Proposition de sujet 2 :

**Epreuve d'économie-droit
(partie économie)**

Proposition de sujet 2 :

Les enjeux du libre-échange et du protectionnisme.

Questions de nature méthodologique :

1. Précisez l'opposition entre libre-échange et protectionnisme.
2. Justifiez le recours aux droits de douane dans le commerce international.
3. Exposez les conséquences de la pratique du libre-échange pour les pays en développement.

Question de nature analytique :

Présentez les arguments qui permettent de répondre à la question suivante :

**Quel est l'intérêt de la régulation mondiale des échanges ?
Les pays en profitent-ils tous de la même manière ?**

Document 1 : Protectionnisme ou libre échange ?

Document 2 : Les grandes entreprises redoutent le protectionnisme

Document 3 : Les pays en développement profiteraient-ils de la conclusion des négociations en cours à l'OMC ?

Document 4 : Les droits de douane dans les pays développés

Document 5 : Le protectionnisme émergent ?

Document 1 : Protectionnisme ou libre échange ?

Les importations [des pays du Sud] constituent l'autre dimension de l'ouverture. Elles peuvent favoriser le développement par la diffusion technologique et des produits meilleur marché. Mais elles peuvent également, si elles ne sont pas encadrées, fragiliser, voire détruire, des filières économiques entières, peu performantes au regard des standards internationaux. C'est le cas, aujourd'hui, du secteur avicole sénégalais, dévasté par les importations de volaille d'Europe.

Les pays pauvres doivent donc pouvoir protéger certains secteurs naissants ou vivriers. Les pays développés et émergents ont largement eu recours à cette stratégie. Ils doivent accepter une asymétrie au profit des pays pauvres, combinant protection graduée et exportations dynamiques. Un traitement spécial différencié existe déjà à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), assurant aux pays les plus pauvres un accès complet aux marchés du Nord et reconnaissant leur droit à ne pas privilégier systématiquement la libéralisation.

Source : *Alternatives économiques*, Décembre 2006

Document 2 : Les grandes entreprises redoutent le protectionnisme

La nouvelle a fait l'effet d'une douche froide au sommet des chefs d'entreprise réunis à Séoul en marge du G20: les négociations sur l'accord de libre-échange entre les États-Unis et la Corée du Sud ont échoué. Cet échec vient confirmer les craintes des milieux d'affaires sur le retour du protectionnisme, n'en déplaise aux chefs d'État et de gouvernement du G20. Jeudi, 120 patrons ont tiré la sonnette d'alarme en appelant les responsables politiques à relancer les discussions à l'OMC afin de conclure dès 2011 le cycle de Doha ensablé depuis plus de deux ans.

«Revitaliser le commerce mondial» est la priorité du «B20», le sommet des chefs d'entreprise réunis pendant deux jours dans un hôtel perché de la capitale. Leurs conclusions seront présentées aux chefs d'État ce vendredi.

Source : *Le Figaro Economie*, 11/11/2010

Document 3 : Les pays en développement profiteraient-ils de la conclusion des négociations en cours à l'OMC ?

Dans le secteur agricole, on estime qu'une réduction de 75 % des droits de douane et des subventions accroîtrait le revenu des pays en développement de quelque 23 milliards de dollars, avec une progression du PIB de 0.3 % en Afrique subsaharienne, en Asie du sud et en Amérique latine. Sur un gain de 97 milliards de dollars résultant de l'amélioration de l'accès aux marchés non agricoles, 68 milliards de dollars iraient aux pays en développement.

Selon les estimations, la libéralisation totale de l'accès aux marchés des Etats-Unis, de l'Union européenne, du Japon et du Canada profiterait grandement à l'Afrique subsaharienne, dont les exportations non pétrolières augmenteraient de 14 % et le revenu réel d'environ 1 %. Les gains pour les pays en développement sont plus importants s'ils s'engagent à réduire davantage encore leurs propres droits de douane.

Les pays en développement seraient parmi les principaux bénéficiaires potentiels de la libéralisation des services, en tant qu'exportateurs comme en tant qu'importateurs, et l'on estime qu'ils récolteraient environ deux tiers des avantages potentiels découlant de l'Accord de Doha sur la facilitation des échanges.

Cependant, la politique commerciale, à elle seule, ne suffira pas à assurer le développement et la réduction de la pauvreté...

L'impact des échanges et de libéralisation commerciale n'est pas uniforme, et les divers segments de la population seront touchés différemment. Il y aura des gagnants et des perdants, et l'effet des échanges sur les pauvres dépendra d'une série de facteurs : la répercussion des variations des prix à la frontière sur les prix payés par les pauvres ; l'impact des échanges sur les recettes et les dépenses publiques ; et la question de savoir si les pauvres sont en mesure de profiter des nouvelles possibilités d'emploi. Il s'ensuit que les avantages à tirer d'une plus grande ouverture des marchés dépendront de facteurs allant bien au-delà de la libéralisation des échanges.

Source : *Organisation pour la Coopération et le Développement Economique*

Document 4 : Les droits de douane dans les pays développés

Droits de douane moyens (en %)	2000	2010
Toutes marchandises	9,2	8,8
Produits agricoles	33,4	34,6
Produits non-agricoles	3,1	2,2

Document 5 : Le protectionnisme émergent ?

Nous trouvons en première ligne un groupe appelé Global Trade Alert (GTA), qui tire la sonnette d'alarme à propos de ce qu'il qualifie de « mastodonte protectionniste ». Le dernier rapport du GTA ne recense pas moins de 192 mesures protectionnistes depuis novembre 2008, qui visent en général la Chine. Ce chiffre a été largement repris par la presse financière. Pris pour argent comptant, il semble suggérer que les gouvernements ont pour ainsi dire renoncé à leurs obligations envers l'OMC et le système commercial multilatéral.

Mais en regardant ce chiffre de plus près, on s'aperçoit qu'il n'y a pas vraiment de quoi s'inquiéter. (...)

Qu'en est-il par exemple des droits de douane récemment imposés par les Etats-Unis sur les pneus chinois ? La décision prise par le président Obama d'imposer une taxe élevée (de 35 pour cent la première année) à la suite d'une décision de la Commission américaine sur le commerce international (USITC) (demandée par des syndicats américains) a été largement décriée comme mettant de l'huile sur le feu protectionniste.

Mais il est également facile d'exagérer l'importance de ce cas. Ces droits de douane sont conformes à l'accord spécial négocié par les Etats-Unis au moment où la Chine est devenue membre de l'OMC, par lequel les Etats-Unis conservaient le droit d'imposer des tarifs douaniers temporaires en cas de « soudaine hausse » des importations chinoises. Ces droits de douane sont bien inférieurs à ceux préconisés par l'USITC. Et dans tous les cas, cette mesure ne concerne que moins de 0,3 pour cent des exportations chinoises vers les États-Unis.

Source : La Tribune, 16/10/2009

Proposition de corrigé sujet 2

Les enjeux du libre-échange et du protectionnisme.

1. Questions de nature méthodologique :

1. Précisez l'opposition entre libre-échange et protectionnisme.

Il ne s'agit pas seulement de définir ces deux notions mais essentiellement de mettre en avant les éléments qui les opposent.

C'est une opposition entre deux approches théoriques et des politiques économiques divergentes. Le libre-échange consiste à favoriser l'ouverture commerciale des nations en levant les obstacles aux échanges (barrières tarifaires et non tarifaires), alors que le protectionnisme a pour objectif de préserver l'économie nationale en limitant les importations.

2. Justifiez le recours aux droits de douane dans le commerce international.

Cette question mobilise les termes précédemment évoqués, pour décrire des mécanismes économiques présents dans les documents 1 et 5. L'élève doit montrer quel est l'intérêt des droits de douane.

Les droits de douane sont, pour un pays donné, des instruments qui lui permettent de limiter les importations en renchérissant le coût des produits aux frontières. Selon les thèses protectionnistes, ils permettent de protéger la production nationale en augmentant le prix des produits étrangers et en rendant l'industrie domestique plus compétitive (exemple des industries naissantes, document 1).

Enfin, les droits de douane sont également un outil de régulation (document 5) qui permet de compenser la non-ouverture réciproque des économies.

3. Exposez les conséquences de la pratique du libre-échange pour les pays en développement.

L'élève doit ici prélever les informations implicites dans le corpus documentaire. Ainsi, il ne s'agit donc pas de faire un « copier-coller », mais de formuler et d'organiser la réponse.

Dans les documents 1, 3, 4 et 5, le libre-échange a des conséquences spécifiques dans les pays en développement :

- théoriquement ils devraient bénéficier de l'ouverture des frontières pour trouver de nouveaux débouchés (document 3),
- or les droits de douane sur les produits agricoles, secteur essentiel pour les pays émergent, augmentent dans les pays développés (document 4) ; de plus les pays développés se réservent le droit d'augmenter les tarifs douaniers de façon unilatérale sur certains produits (document 5),
- donc on observe des problèmes de compétitivités pour les filières, notamment agricoles, dans les pays en développement (document 1).

2. Question de nature analytique :

La question, en relation avec le problème économique posé, demande de la part du candidat une réponse argumentée et organisée, mobilisant ses connaissances, les réponses aux questions précédentes ainsi que la documentation.

La question 1 a permis au candidat de réfléchir sur les notions de libre-échange et protectionniste, la question 2 a mis en évidence l'existence de droit de douane et leurs justifications et la question 3 a insisté sur les incidences de la pratique du libre-échange sur les pays en développement.

La réponse à la question de synthèse reprend donc en partie les éléments de réponse aux questions de nature méthodologique mais doit être complétée à la fois par d'autres informations fournies par les documents et les connaissances du candidat.

Cette partie vise à évaluer les capacités du candidat à répondre à une question relative à un problème économique d'actualité de manière argumentée et organisée.

La réponse, dont il est exigé qu'elle soit « organisée », doit comporter une courte introduction qui se limite à une phrase d'accroche et à la présentation de la question posée. Une conclusion n'est toutefois pas exigée.

L'ensemble de la réponse doit clairement mettre en évidence les « arguments » retenus.

Quel est l'intérêt de la régulation mondiale des échanges ? Les pays en profitent-ils tous de la même manière ?

Depuis les accords du Gatt puis la création de l'Organisation Mondiale du Commerce, la politique commerciale a pour but explicite de favoriser le libre-échange entre pays signataires de ces accords.

Les mesures protectionnistes sont en principe interdites. Pourtant, la plupart des pays maintiennent un certain niveau de protection. La régulation mondiale des échanges consiste à définir le cadre d'une politique commerciale multilatérale où les Etats conviennent du degré d'ouverture de certains secteurs de leurs économies.

Alors, il convient de s'interroger sur l'intérêt de la régulation mondiale des échanges.

Arguments en faveur d'une régulation :

- Etablir une réglementation qui s'impose à tous, fixée dans le cadre de l'OMC, et qui prône une politique commerciale de libre-échange (document 3). L'ORD permet de faire valoir les droits des Etats et de régler les conflits commerciaux.
- Favoriser la pratique générale de libre-échange censée profiter à chacun des pays membres (documents 1, 3 et 5) par :
 - l'existence de gains à l'échange (les consommateurs et les producteurs du monde disposent d'une variété de débouchés et d'opportunités) ;
 - la concurrence mondiale qui permet de fournir les biens et les services au meilleur prix.
- Assurer un traitement différencié plus favorable aux pays en développement (document 1).

Arguments montrant que la régulation mondiale ne profite pas identiquement à tous les pays :

- Les échanges mondiaux déstructurent l'économie de certains pays en développement. La disparition de secteurs de l'économie ou la perte de recettes fiscales vont entraîner des difficultés économiques pour un pays (chômage, déficit public) qui peuvent favoriser la demande d'une protection économique (document 1).
- Certains pays mettent en œuvre des mesures protectionnistes unilatérales et, grâce à ces comportements opportunistes, en tirent des avantages déloyaux (documents 4 et 5).

Composition du groupe de travail Economie STMG

Alexandra ALMIMOFF, Professeur d'économie et gestion

Guillaume ARNOULD, Professeur d'économie et gestion

Vincent CAMET, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Christophe CIAVALDINI, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Claude NAVA, Inspecteur général de l'éducation nationale

Pierre TASSION, Inspecteur d'académie – Inspecteur pédagogique régional

Yann VIDEAU, Professeur d'économie et gestion

Et pour la DGESCO :

- Françoise CHRISTOPHE